

Chapitre 7. VOLET « PAYSAGE, PATRIMOINE & TOURISME »

Ce chapitre présente la synthèse du volet « Paysage, Patrimoine et Tourisme » de l'étude d'impact réalisée par AIRELE.

L'intégralité du volet « Paysage, Patrimoine et Tourisme » figure en dossier n°4 (Pièce 4.3.2) du Dossier d'Autorisation Environnementale.



Dossier n°4 (Pièce 4.3.2) - Expertise paysagère, patrimoniale et touristique, Mars 2017

7.1. DOCUMENTS DE CADRAGE

7.1.1. ATLAS DEPARTEMENTAUX DES PAYSAGES

7.1.1.1. ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME

L'atlas des paysages de la Somme, rédigé en 2007, faisait déjà référence à l'éolien sur le territoire. De nombreux projets commençaient à voir le jour et l'attractivité de la Somme n'est plus à démontrer aujourd'hui.

Extrait de l'Atlas des paysages de la Somme :

«Par son relief, son occupation agricole et son potentiel éolien, la Somme est le premier département prospecté par les opérateurs en Picardie. Afin de contrôler et d'éviter la multiplication de projets isolés banalisant les paysages, les éoliennes font l'objet d'une démarche spécifique associant l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs. Le principe d'implantation repose sur la concentration des sites. Un guide des procédures éoliennes (réalisé à l'intention des porteurs de projets) précise que les paysages référents ou les sites patrimoniaux plus ponctuels «restent sensibles à tout impact visuel, plus particulièrement, au niveau de la rupture du plateau sur les vallées ou du fait de confrontations possibles avec les repères existants du paysage». Il recommande « d'implanter les parcs en retrait des lignes de crête, sur le plateau, de manière à ce que les machines ne soient pas perçues des fonds de vallées».

L'étude de zone de développement éolien a été très tôt encouragée et la Somme est l'un des départements les plus avancées en termes de réalisation de ZDE. Près de 20 communautés de communes ont réalisé ou terminent actuellement leurs zones de développement éolien.»

Les recommandations se basent sur un guide éolien qui préconise :

- d'éviter toute implantation à proximité des ruptures de pente et de respecter un recul suffisant évitant tout impact sur les vallées et les vallons,
- d'éviter les rapports d'échelle disproportionnés avec les éléments de composition paysagère.

7.1.2. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

La commune de Riencourt, sur laquelle le secteur d'étude s'inscrit en partie sont couvertes par le SCOT du Grand Amiénois. L'axe 3 du PADD («Valoriser les spécificités et atouts agricoles, naturels et paysagers du Grand Amiénois») regroupe plusieurs objectifs dont « exploiter tous les potentiels d'une production énergétique locale et renouvelable ». **Il est notamment préconisé de poursuivre le développement de la production éolienne, afin d'augmenter l'autonomie énergétique de la région.**

7.1.3. SCHEMA REGIONAL EOLIEN DE L'EX-PICARDIE (2012)

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), instauré par le Grenelle 2, est entré en vigueur le 30 juin 2012 suite à l'arrêté du Préfet de région en date du 14 juin 2012. Cet arrêté du 14 juin 2012 approuvant le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de l'ex-Picardie (SRCAE) a été annulé par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Douai, 16/06/2016, 15DA00170, pour défaut d'évaluation environnementale.

Le volet annexé au SRCAE, intitulé "Schéma Régional Eolien" (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces, du patrimoine naturels et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

L'élaboration du SRE s'appuie sur les démarches existantes au niveau départemental, régional et infrarégional, afin d'aboutir à un document de cadrage régional.

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie.

La cartographie finale du SRE (selon les contraintes ou servitudes techniques, patrimoniales et paysagères répertoriées) se présente avec le code couleur suivant :

- Les secteurs non contraints sont représentés en vert : Ces zones vertes favorables présentent des contraintes faibles à modérées où l'implantation d'éoliennes est possible sous réserve d'études locales.
- Les secteurs à "enjeux assez forts" sont en orange : Ces zones oranges favorables sous conditions présentent des contraintes assez fortes, où l'implantation est soumise à des études particulières adaptées.
- Les secteurs à "enjeux très forts" restent transparents : Ces zones intègrent au moins une contrainte absolue. Elles sont de ce fait défavorables à l'implantation d'éoliennes. Ces zones blanches n'ont pas vocation à accueillir de l'éolien.

Le secteur d'étude se situe dans un espace de «respiration paysagère» et à proximité directe de deux pôles de densification : le pôle de Quesnoy-sur-Airaines et le pôle de Croixrault.. L'implantation dans ce secteur peut néanmoins se justifier par une continuité avec le parc existant de Quesnoy-sur-Airaines et celui en développement de l'Hommelet (cf paragraphe sur le contexte éolien), rattachant le projet au pôle de Quesnoy-sur-Airaines. La zone de respiration paysagère se retrouve ainsi reportée sur la rive droite du Saint-Landon, actuellement vierge d'éoliennes sur environ 2,5 kilomètres d'épaisseur.

7.2. ETAT INITIAL

7.2.1. LE GRAND PAYSAGE

7.2.1.1. UNITÉS PAYSAGÈRES ET PAYSAGES PARTICULIERS

Les entités paysagères sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. C'est le premier niveau de découpage paysager d'un territoire en plusieurs secteurs qui ont leur propre ambiance paysagère. Ces secteurs peuvent ensuite être découpés à leur tour en sous-unités paysagères.

Ainsi la lecture des entités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les entités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages. L'étude de cette entité est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à une large échelle.

■ UNITE PAYSAGERE DE L'AMIENOIS

Le secteur d'étude est localisé dans l'entité paysagère de l'Amiénois. Cette entité s'étend du nord au sud du département, dans sa partie centrale. Elle s'organise autour d'Amiens et constitue le point de confluence entre le fleuve Somme et plusieurs de ses affluents.

Le paysage s'organise entre des grandes cultures des plateaux et des boisements soulignant le tracé des vallées. L'entité est aussi caractérisée par la déclivité d'une grande partie des terrains.

■ SOUS-UNITE « AUTOUR DU SAINT-LANDON »

Le Saint-Landon prend sa source à Oissy et s'écoule sur une dizaine de kilomètres pour rejoindre la Somme à Hangest-sur-Somme. Ses alentours sont constitués du plateau, de sa vallée principale et de divers vallons.

Comme sur les autres plateaux calcaires, le plateau du Saint-Landon est encaissé par le cours d'eau principal ainsi que par l'ensemble des vallées sèches qui convergent vers la Somme. C'est un plateau parcouru d'ondulations. Il est ponctué par les bois et les villages sont disséminés aussi bien sur le plateau que dans les dépressions du relief.

Les fonds de vallées sont une alternance de prairies, d'étangs et de peupleraies. Les talus sont occupés par les haies, les bois, les pâtures et les vergers.

Sur le plateau, l'urbanisation est organisée aux points de croisement des routes ou le long de celles-ci. En vallée, les villages sont étirés et étroits, généralement implantés en surplomb des fonds inondables. Dans les vallons secs, ils sont situés à l'abri des dépressions ou en balcon sur la hauteur d'un versant.

Le secteur d'étude se situe en rive gauche du Saint-Landon.

Le centre-bourg de Riencourt est implanté dans le creux du vallon, avec une extension récente vers le plateau. L'environnement direct du village est marqué par la présence du bois de Riencourt à l'ouest. Depuis le plateau, les vues sur le vallon sont limitées et sur l'horizon se succèdent sur différents plans les boisements proches et lointains. Les bâtiments agricoles ponctuent également le paysage cultivé, où le passage des vallées sèches est souvent ménagé au moyen de talus.

■ PAYSAGES EMBLEMATIQUES

L'identification des paysages emblématiques de l'ex- Picardie est issue de 3 documents de référence à savoir :

- l'atlas des paysages de l'Oise (2005),
- l'inventaire des paysages de l'Aisne (1998-2003),
- et l'inventaire des paysages de la Somme (1998-2001).

Ces sites sont répertoriés dans l'inventaire des paysages de la Somme avec la terminologie « sites remarquables » ou « sites d'intérêt ponctuel ».

Le secteur d'étude est entouré par de nombreux périmètres identifiés comme «paysages emblématiques». La plupart correspondent à des secteurs de vallées.

L'encaissement des vallées réduit sensiblement les possibilités de vues lointaines. C'est pourquoi seuls sont considérés dans la suite de l'étude les paysages emblématiques proches :

- les vallons de Gouy à Montenois,
- les vallées vertes d'Avesnes-Chaussoy et Dromesnil et Heucourt et le plateau de Sélincourt,
- Picquigny, Belloy-sur-Somme et la Basse Somme.

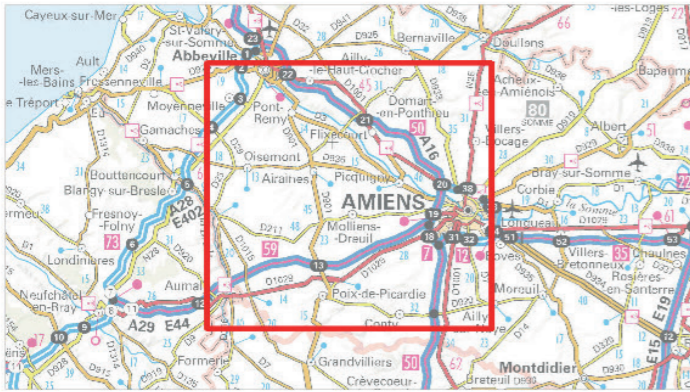


Carte : Entités paysagères, p 212



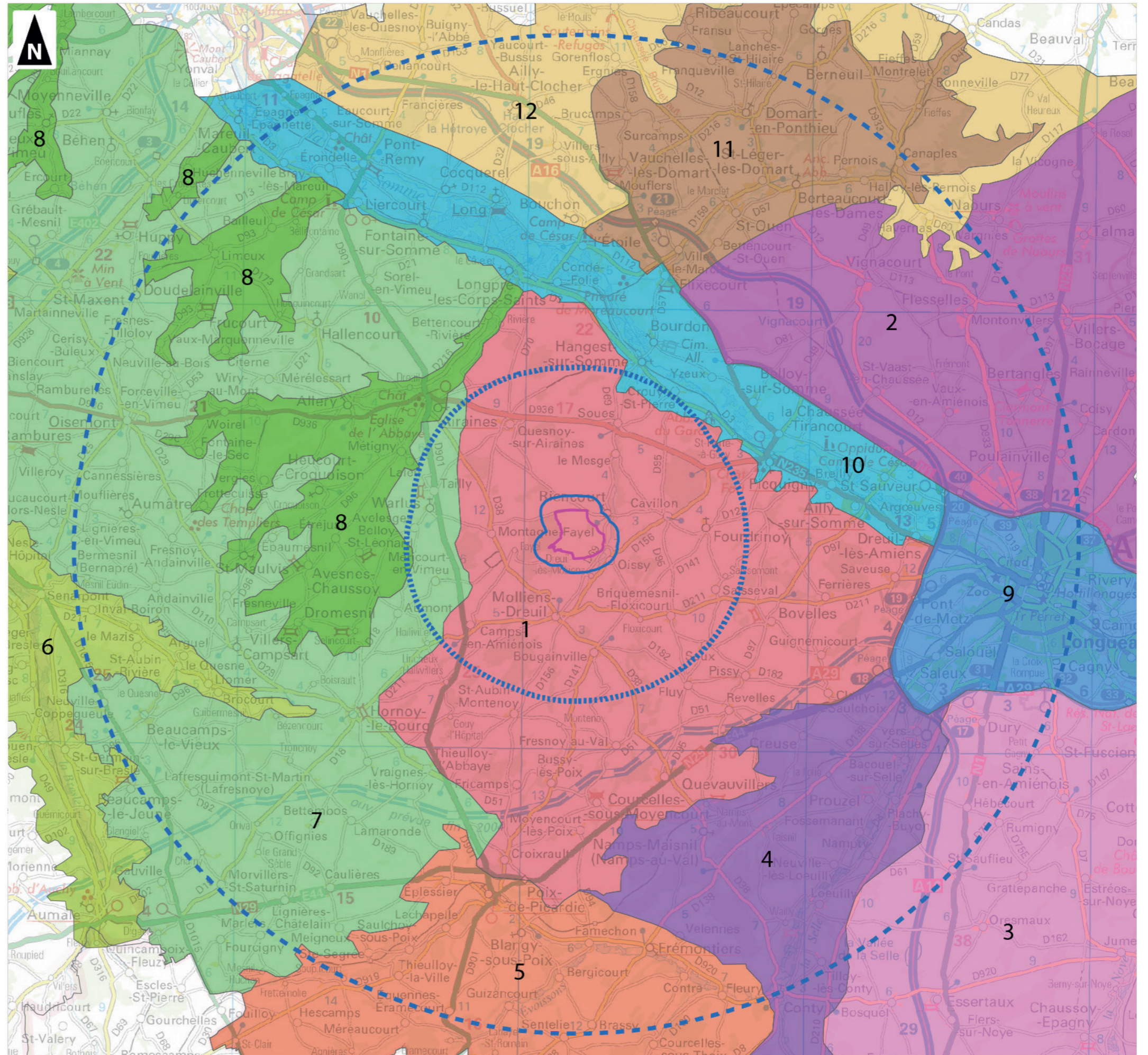
Carte : Paysages emblématiques, p 213

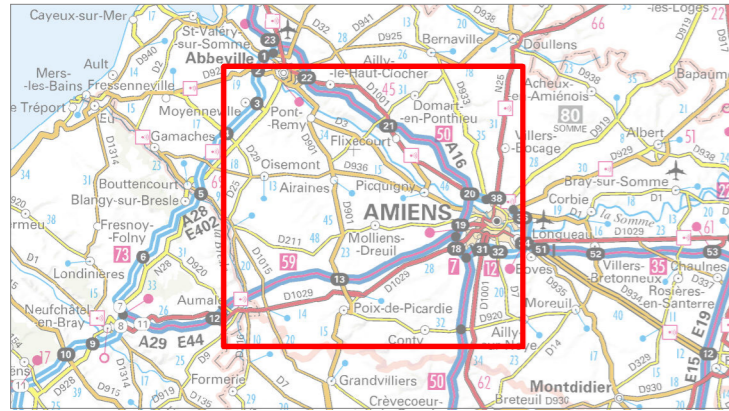
Entités paysagères



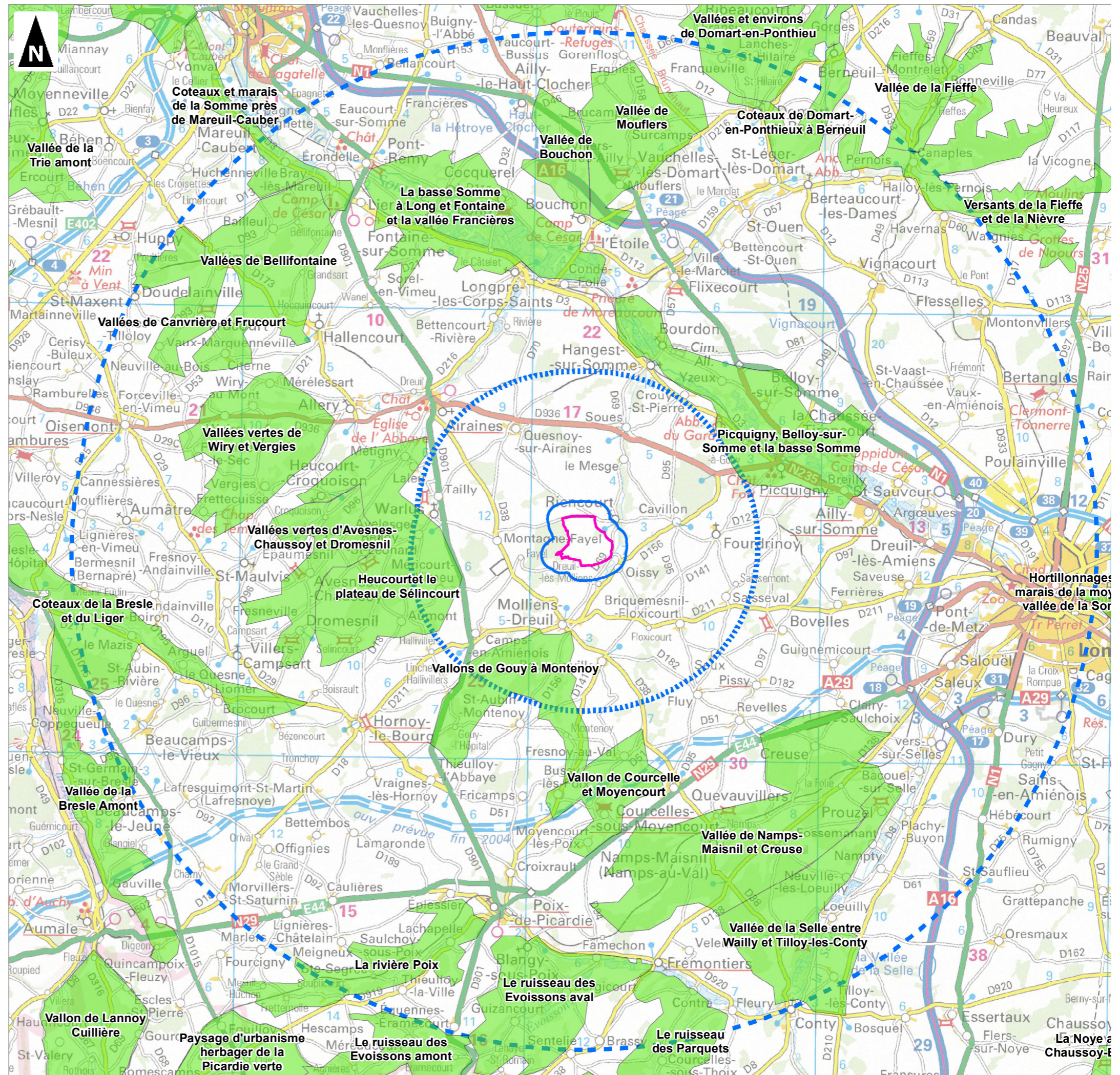
- Secteur d'étude
- Périmètre d'étude rapproché (600 m)
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)

- | | |
|-----------------------------------|---|
| AMIENOIS | VALLEE DE LA SOMME |
| 1 Autour du Saint-Landon | 9 La traversée d'Amiens |
| 2 Le plateau du Nord-Amiénois | 10 La vallée de la Basse-Somme |
| 3 La vallée de la Noye | |
| 4 La vallée de la Selle | |
| 5 Poix, Evoissons et Parquets | PONTHIEU, DOULLENAIS ET AUTHIE |
| | 11 Les plateaux du Ponthieu |
| VIMEU ET BRESLE | 12 Les vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre |
| 6 La Bresle, le Liger, la Vimeuse | |
| 7 Le plateau agricole du Vimeu | |
| 8 Les vallées vertes du Vimeu | |





- Secteur d'étude
- Périmètre d'étude rapproché (600 m)
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Paysages emblématiques



7.2.1.2. ELÉMENTS STRUCTURANTS

La carte en page suivante identifie les éléments structurants du territoire à l'échelle du territoire :

- les grandes vallées : la vallée de la Somme et les vallées de ses nombreux affluents et la vallée de la Bresle au sud-ouest du secteur d'étude,
- les principaux axes de communication, notamment la RD901 qui traverse le territoire du nord au sud, et la RD935 d'ouest en est; ces deux routes se rejoignant à Airaines,
- l'agglomération d'Amiens, à l'est du territoire et les centres urbains : Airaines, Picquigny et Hangest-sur-Somme étant les plus proches,
- la zone des bois de Wailly autour de Namps-au-Val, qui forme une frange boisée au sud du secteur d'étude.

Le secteur d'étude s'inscrit sur le plateau, contre le vallon du Saint-Landon, à la transition entre l'ensemble des vallées vertes et la périurbanisation amiénoise.

L'analyse thématique et plus précise de l'environnement du secteur d'étude, à l'échelle du périmètre intermédiaire, est nécessaire pour saisir les enjeux de l'insertion du projet.

■ GEOLOGIE

Le territoire du secteur d'étude appartient à l'espace géologique du bassin parisien. Le socle, constitué de dépôts calcaires et de coquillages du Crétacé, forme une épaisse couche de craie (jusqu'à 400 mètres d'épaisseur).

Au Quaternaire, le réseau hydrographique a pris sa forme actuelle, les vallées ont été modelées et les vents ont déposé sur la craie une épaisse couche de limons, qui permet aujourd'hui à la région d'être particulièrement fertile.

Entre ces deux couches, apparaît à l'état résiduel des dépôts de l'ère tertiaire : craie, sables et argile.

Le plateau amiénois, où s'inscrit le secteur d'étude, présente un socle de craie qui affleure sur les pentes fortes. Le limon recouvre le plateau et les pentes les plus douces.

La présence ponctuelle d'argile à silex en haut des pentes détermine des terres plus caillouteuses et difficiles à cultiver.

■ TOPOGRAPHIE & RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Les paysages de plateaux occupent une grande part du territoire du département (environ 60%). Cette particularité se retrouve à proximité du secteur d'étude, avec des étendues de plateaux d'une altitude comprise généralement entre 100 et 150 mètres. La partie sud du département culmine quant à elle à des altitudes atteignant 200 m et plus sur le plateau agricole du Vimeu.

La vallée de la Somme dessine une grande transversale du sud-est au nord-ouest du département. Le Saint-Landon, l'Araines et la Selle sont les principaux affluents situés à proximité du secteur d'étude. Ces cours d'eau se ramifient en vallées sèches sur les plateaux et forment ainsi un réseau de petites dépressions. Leur fond plat couvert de limon s'encadre de versants secs et calcaires.

Un autre trait caractéristique du relief est la présence de «rideaux» : il s'agit de talus raides, enherbés ou buissonneux, hauts de quelques mètres. Ils sont produits par les labours successifs qui déversent les terres en bas de pentes.

Les étendues de cultures sont elles-mêmes rarement plates et plus souvent vallonnées, avec de faibles déclivités.

Ainsi, malgré l'homogénéité apparente des grandes étendues de plateaux, le paysage présente une grande diversité liée à cette micro-topographie.

■ OCCUPATION DES SOLS

Le relief et la géologie dessinent les grands traits du paysage. Mais une analyse plus rapprochée est nécessaire pour décrire le lien entre le socle et les éléments présents en surface tels que la végétation et l'urbanisation. Ces interactions dessinent les motifs paysagers qui font la spécificité des paysages.

> Plateaux agricoles, boisés et ponctués d'éoliennes

Le plateau limoneux de l'Amiénois est une terre fertile, propice aux grandes cultures. Il présente une structure d'openfield, avec un parcellaire lâche et peu de haies. Dans ce paysage, tout élément vertical se dégageant sur l'horizon devient un repère (une haie, un clocher, une éolienne, un alignement d'arbres...).

Les haies restent encore présentes au niveau des ruptures de relief, par exemple au niveau des rideaux et autour des prairies.

La partie sud du plateau de l'Amiénois, où se situe le secteur d'étude, concentre une quantité importante de boisements relativement au reste du département. Ces boisements de feuillus créent des scènes au fur et à mesure des déplacements et intimisent l'environnement des villages. Les villages eux-mêmes concentrent des petits boisements, on parle alors de «villages - bosquets».

Les villages sont implantés au croisement de routes ou le long des voies (ex : Cavillon, Fourdrinoy, Montagne-Fayel...), souvent autour de mares.

Les parcs éoliens sont déjà présents dans le paysage proche. A 1,5 kilomètres au nord du secteur d'étude, le parc éolien de Quesnoy-sur-Airaines occupe un espace agricole d'environ 300 hectares délimité en partie par des bois.

A l'ouest, séparé du secteur d'étude par le bois de Rencourt, le parc éolien de Montagne-Fayel dessine une ligne de 6 d'éoliennes.

> Vallées humides et urbanisées

Le paysage des vallées diffère totalement de celui des plateaux. Les versants sont souvent boisés et dessinent depuis les plateaux une ligne boisée qui signale leur présence.

Dans les fonds de vallées, les prairies humides, autrefois accessibles à toute personne souhaitant y faire paître le bétail au sein d'une pâture commune, sont en régression, au profit des peupleraies.

Les vallées accueillent aussi de nombreux villages. La vallée du Saint-Landon, à proximité du secteur d'étude, est égrenée de villages et de hameaux : Oissy, Rencourt, le Mesge, Souest, Richecourt et Hangest-sur-Somme à l'embouchure avec la Somme. Espacés de 2 à 3 kilomètres, ils sont aujourd'hui séparés par des boisements, ce qui donne un aspect assez fermé à la vallée.

Les prairies humides se subsistent aux boisements à proximité des villages. La présence de haies et d'arbres de haut jet compose avec les boisements des versants un écrin boisé autour de l'urbanisation.

Le bourg le plus important à proximité du secteur d'étude est Airaines (2 400 habitants), à la jonction entre la RD 901 et la RD936, en tête du bassin versant de la vallée éponyme.


■ AXES DE COMMUNICATION

> Axes routiers

Les axes principaux à proximité du secteur d'étude sont la RD901 et la RD936.

La RD901 relie à Abbeville à Beauvais. Elle dessert Airaines et Camps-en-Amiénois à l'ouest du secteur d'étude.

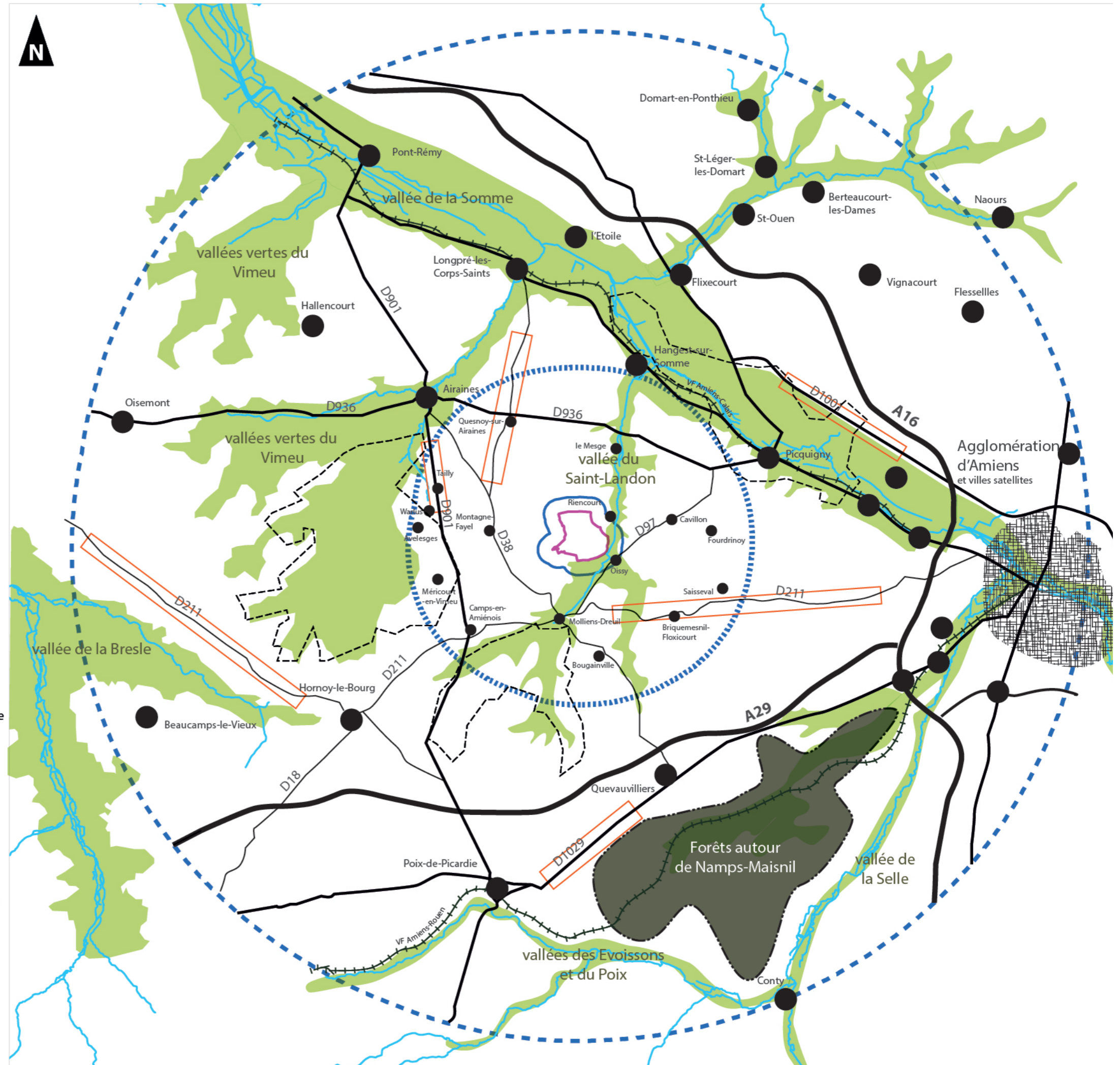
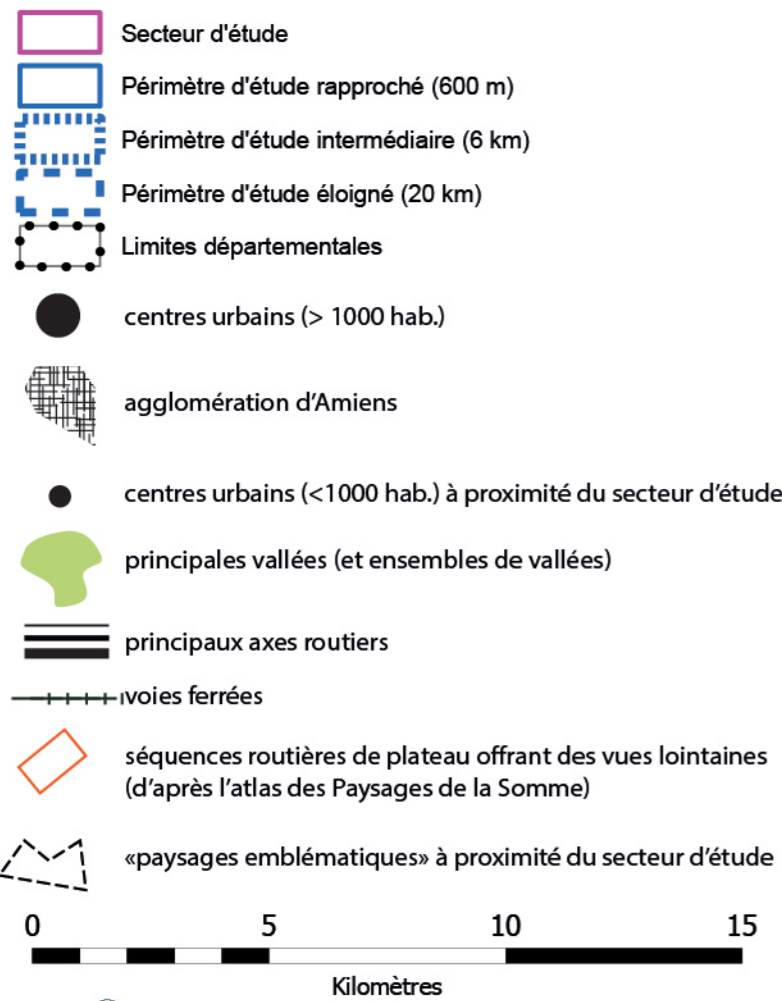
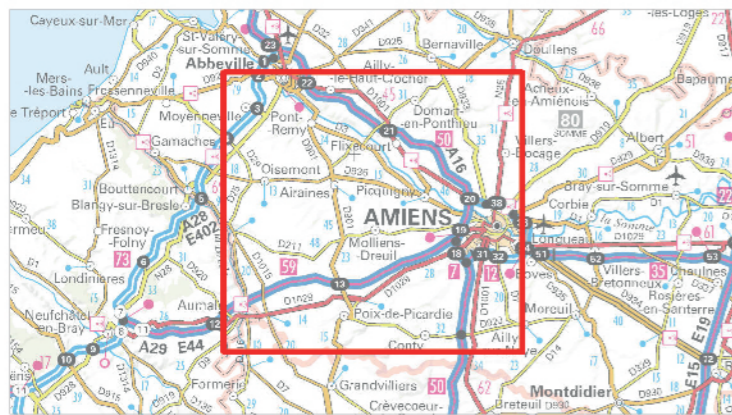
La RD936 relie Gamache, à l'ouest d'Airaines, à Picquigny où elle rejoint la vallée de la Somme et la RD1001 (ancienne N1, route d'Amiens à Abbeville).

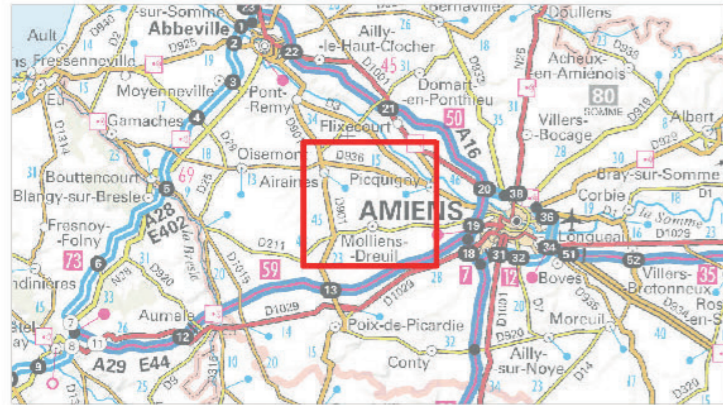
 Cartes : Structures paysagères, p 216 & p 217












Projet de Riencourt (80)

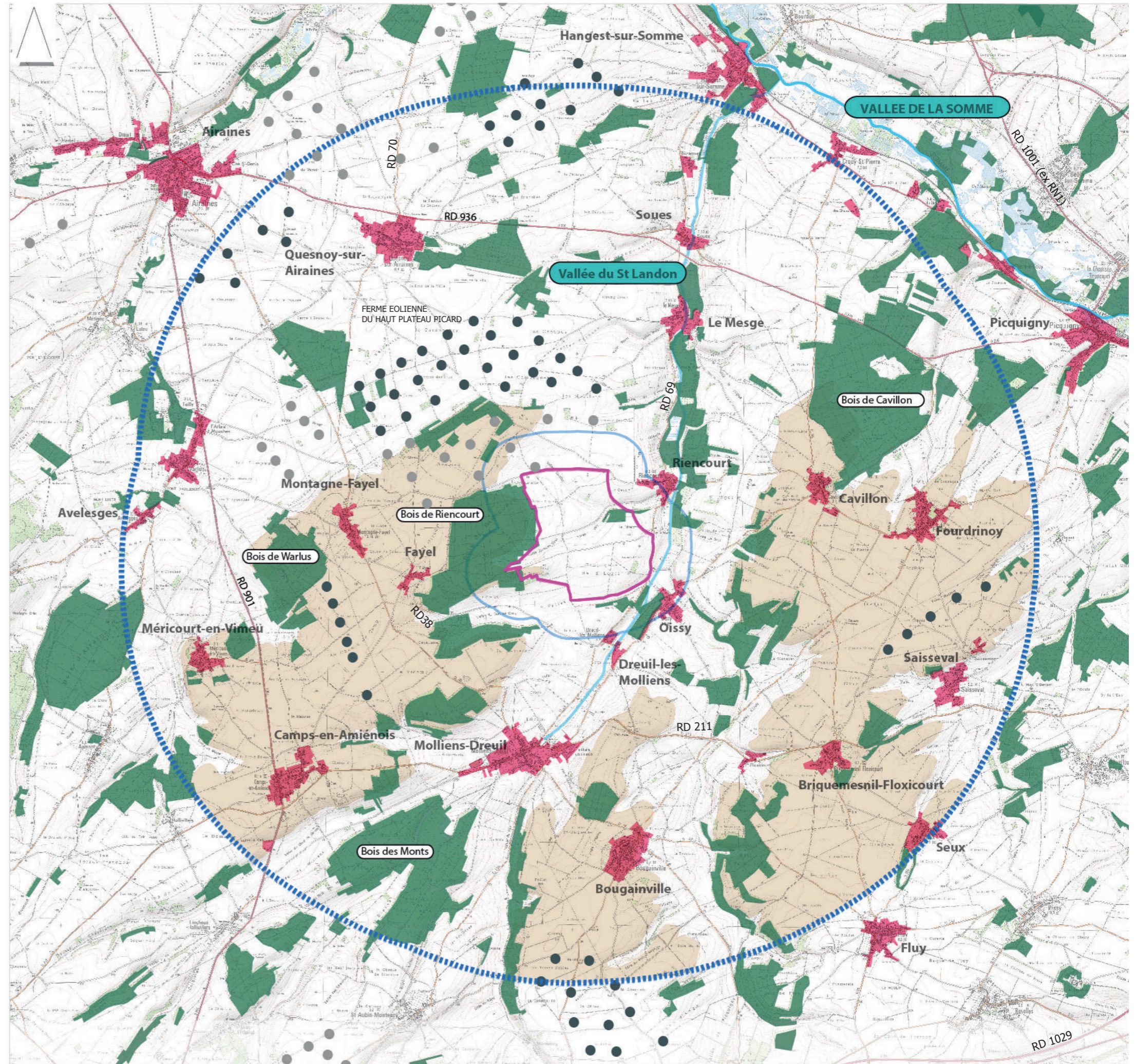
Dossier d'Autorisation Environnementale

Structures paysagères
à l'échelle du périmètre éloigné





-  Secteur d'étude
-  Périmètre d'étude rapproché (600 m)
-  Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
-  Limites communales
-  Bourgs
-  Territoire en surplomb du secteur d'étude (alt > 100 m)
-  Eoliennes existantes
-  Eoliennes en projet
-  Vallon du Saint-Landon et vallées sèches
-  Cours d'eau principaux
-  Boisements



7.2.1.3. SENSIBILITÉS DE CES PAYSAGES

■ SENSIBILITE DU GRAND PAYSAGE

Le secteur d'étude s'inscrit dans un paysage qu'on peut qualifier d'ampleur «moyenne». En effet, le plateau agricole de l'Amiénois est une grande entité. Néanmoins, la présence de reliefs vallonnés au sein de ses étendues, ainsi que la présence de tâches boisées à intervalles réguliers, diversifie le paysage et le complexifie.

- à l'échelle du périmètre éloigné

Les grandes vallées qui entourent le secteur d'étude présentent peu de vues vers le projet. Leur situation encaissée limite en effet la portée des vues, ainsi que les boisements qui occupent les fonds de vallée (peupleraies et ripisylve du Saint-Landon et de la vallée de la Somme) et les coteaux.

Parmi les grandes séquences routières présentant des vues dégagées, seules quelques-unes sont susceptibles de montrer le projet :

- la RD901 au sud d'Airaines,
- la RD36 au sud de Quesnoy-sur-Airaines,
- la RD211 au niveau de Briquemesnil-Floxicourt,

et au-delà :

- la RD1001 sur le rebord de la vallée de la Somme, au nord de Picquigny (vues néanmoins limitées par les boisements du coteau de Picquigny et les dénivelés),
- la RD29 à l'ouest d'Hornoy-le-Bourg, qui s'établit sur une ligne de crête.

Enfin, quelques villages belvédères, implantés sur des hauteurs du plateau, offrent des vues panoramiques dans lesquelles le projet éolien pourra s'inscrire :

- les abords d'Hornoy-le-Bourg (alt. 160m),
- le village de Namps-au-Mont (alt 130m),
- les abords d'Hallencourt (alt 110m).

- à l'échelle du périmètre intermédiaire (cf carte en page suivante)

A cette échelle, les perceptions sont rythmées principalement par la présence de différents plans créés par les boisements.

Ces bois créent une multitude de scènes paysagères. Par ailleurs, les variations du relief, même minimes, créent des effets de seuils visuels qui compartimentent les vues.

Le passage du Saint-Landon positionne le projet face aux pentes du versant est et aux hauteurs de Cavillon, Fourdrinoy et Briquemesnil-Floxicourt. C'est la principale perception du projet.

Hormis cette vue frontale du projet, le passage dans la vallée elle-même offre quelques fenêtres vers le plateau, à travers les vallées sèches. Enfin, le bois de Riencourt, côté ouest, forme un appui au projet et le positionne à l'écart des bourgs situés plus à l'ouest : Montagne-Fayel et Fayel, Tailly, Avelesges...

■ SENSIBILITE DU DES ZONES BATIES

Les villages entrant directement en interaction avec le secteur d'étude sont les villages environnants, à savoir Riencourt, Cavillon, Oissy, Dreuil-les-Molliens, Molliens-Dreuil et Montagne-Fayel.

Riencourt

Le village de Riencourt se niche dans le vallon du Saint-Landon. Son urbanisation s'inscrit sur le versant ouest, en rive gauche du cours d'eau. Les vues sur le secteur d'étude sont limitées à la frange ouest du bourg, par la rue qui franchit le coteau (rue d'En-Haut). Le parc éolien de Quesnoy-sur-Airaines ne se découvre également qu'à partir de la sortie du village.

Oissy

Le village d'Oissy s'inscrit en rive droite du ruisseau du Saint-Landon, au niveau d'un élargissement du vallon lié à la présence d'une vallée sèche. Le village s'inscrit en surplomb du vallon, à la pointe de cette confluence.

Le village s'étend en forme de village rue autour d'un axe principal pointé en direction du château d'Oissy, actuellement à l'état de ruines.

Le bois du parc occupe largement le versant est et se prolonge sur le versant ouest avec le bois du Camp Dolent. Des prairies humides occupent le fond du vallon.

Le secteur d'étude est notamment visible en contre-plongée depuis le fond du vallon.

Dreuil-lès-Molliens

Situé sur la commune de Molliens-Dreuil, ce village s'étend le long de deux axes routiers situés en partie haute de versant, parallèlement et de part et d'autre du vallon. Le hameau historique est implanté en fond de vallon, le long du Saint-Landon.

Les vues sur le secteur d'étude concernent en particulier l'urbanisation du versant est, l'urbanisation du versant ouest se trouvant isolée par la crête du versant.

Montagne-Fayel

Le village de Montagne-Fayel et le lieu-dit de Fayel sont séparés du secteur d'étude par le bois de Riencourt. Leur environnement visuel direct est celui du plateau, avec pour horizon les différents bois qui forment une grande clairière autour d'eux.

■ SENSIBILITE DES AXES DE COMMUNICATION

Le secteur d'étude est localisé entre la RD901 et la RD936, qui se rejoignent au niveau d'Airaines. Ces deux grands axes traversent des espaces principalement ouverts, les boisements étant situés plutôt à l'écart de ces grandes infrastructures.

Ces routes offrent ainsi des vues lointaines en direction du secteur d'étude, au nord de Camps-en-Amiénois et au niveau du village de Tailly sur la RD901 et de part et d'autre de Soues sur le RD936.

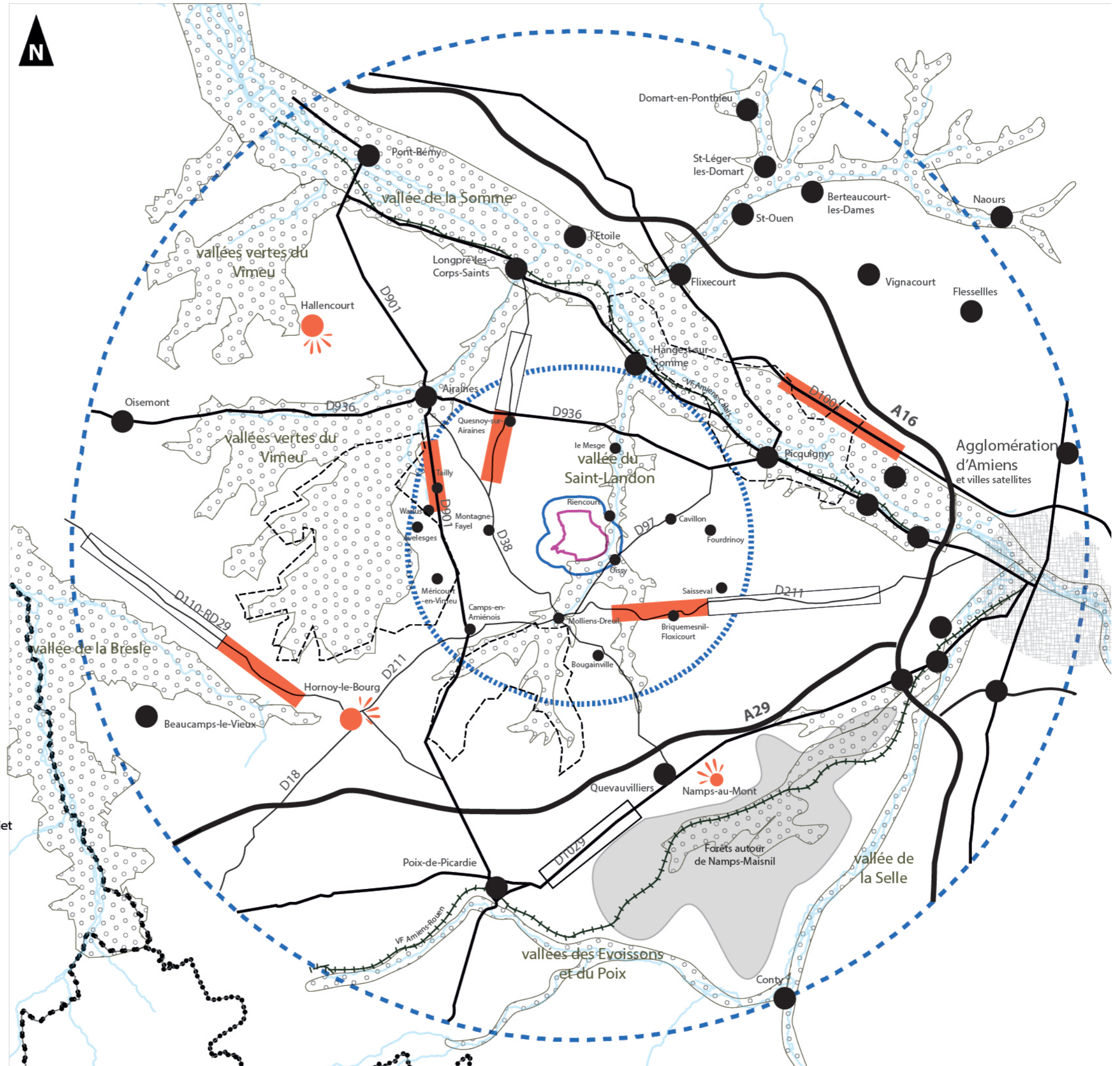
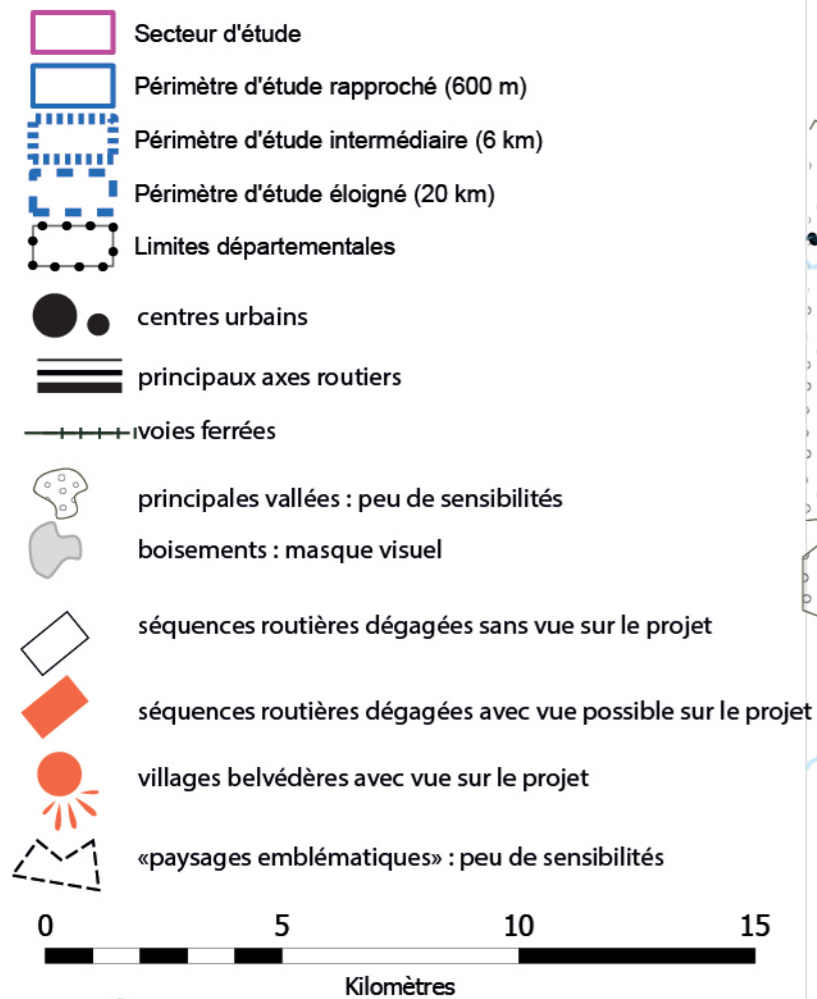
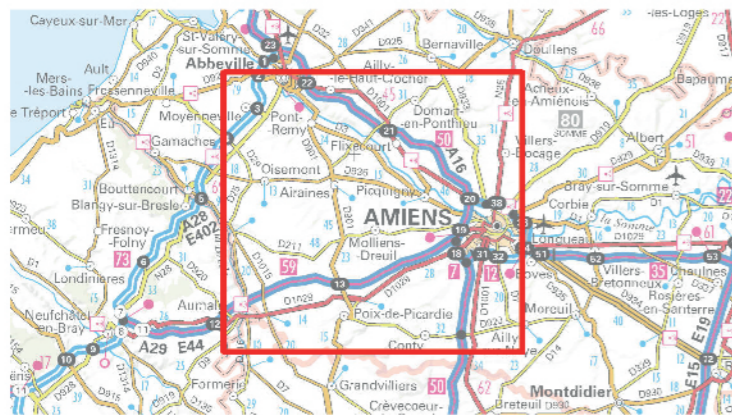
Les infrastructures secondaires offrent de nombreuses vues sur le secteur d'étude à proximité de celui-ci, notamment :

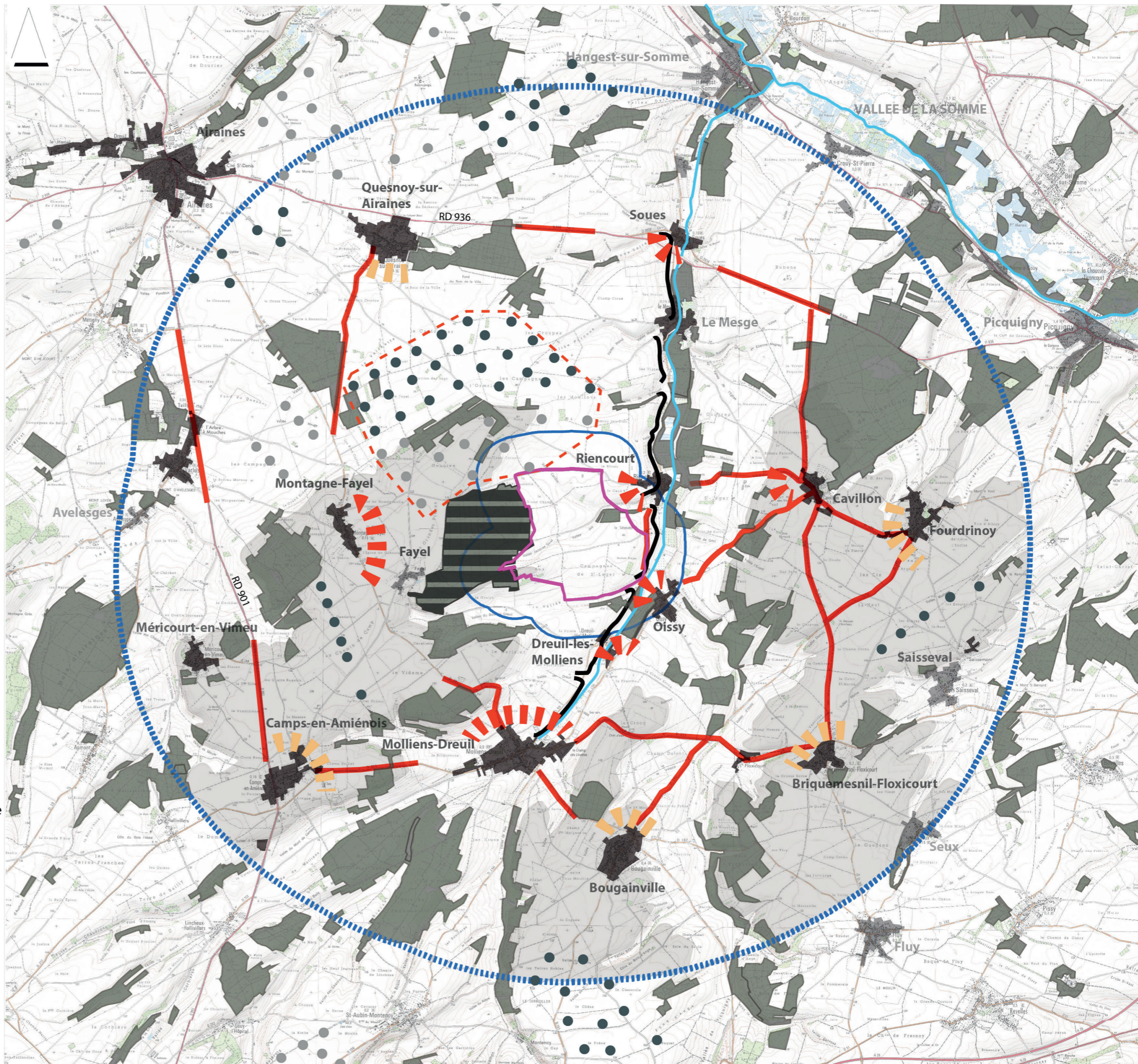
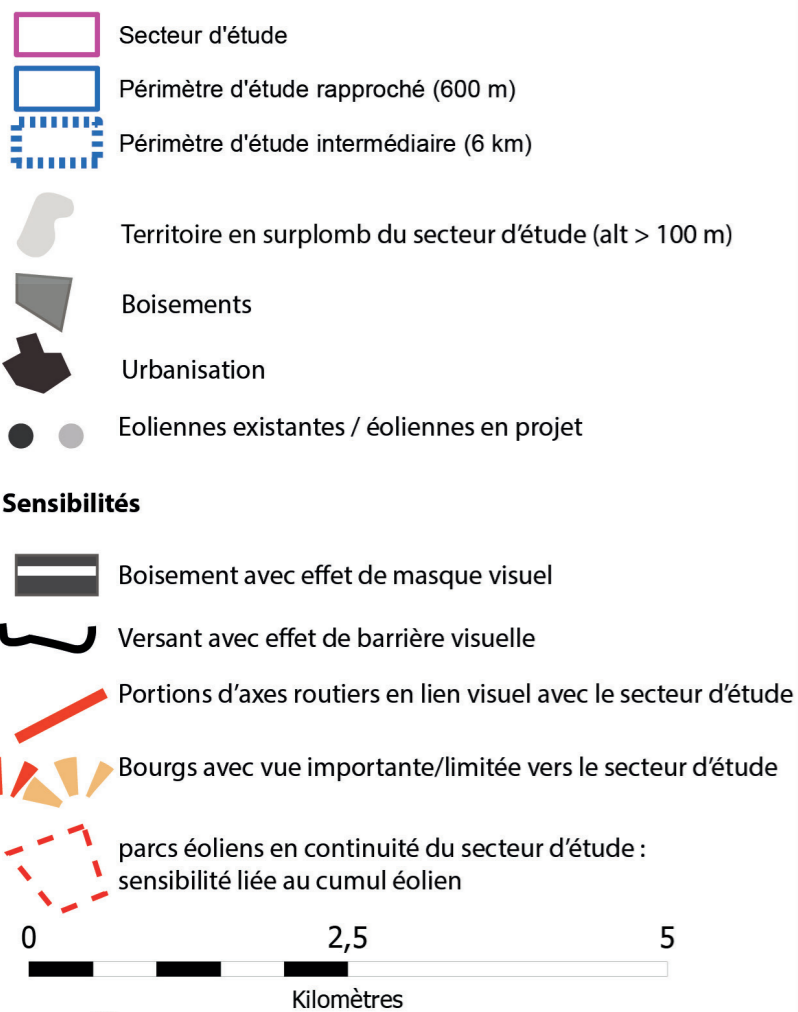
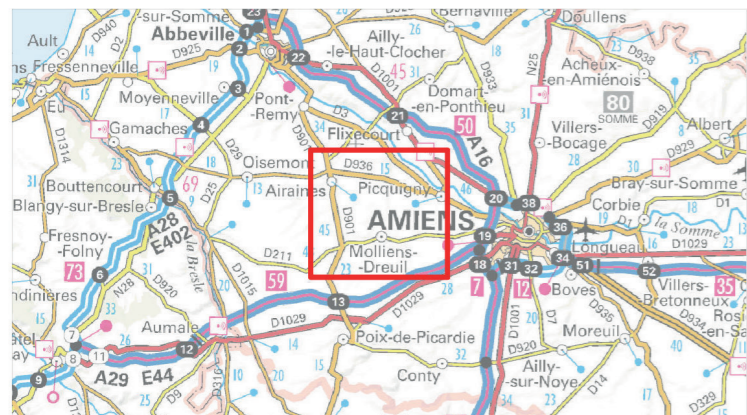
- les routes menant aux villages de Cavillon et Fourdrinoy (à partir de Riencourt, Oissy, Souest et Briquesmil-Floxicourt), situées en surplomb du secteur d'étude,
- la route de Molliens-Dreuil à Briquesmil-Floxicourt,
- les routes reliant Molliens-Dreuil à Bougainville et à Camps-en-Amiénois,
- la route de Quesnoy-sur-Airaines à Montagne-Fayel.



Cartes : Sensibilités du paysage, p 220 & p 221

Sensibilités paysagères
à l'échelle du périmètre éloigné





7.2.2. LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

7.2.2.1. PATRIMOINE ARCHITECTURAL

■ MONUMENTS HISTORIQUES

Dans le périmètre rapproché :

Aucun édifice protégé au titre des monuments historiques n'est inventorié dans le secteur d'étude. Ce dernier chevauche par ailleurs le périmètre de protection de deux monuments à proximité :

- l'église de Riencourt (église Saint Gervais et Saint Protais),
- le domaine du château à Oissy.

Dans le périmètre intermédiaire :

On comptabilise 8 monuments historiques, classés ou inscrits. Il s'agit d'églises, de châteaux et de domaines. La description de ces sites est reprise dans l'analyse des sensibilités.

Dans le périmètre éloigné :

On comptabilise 91 monuments historiques, classés ou inscrits, au-delà du périmètre de 6 kilomètres et dans le périmètre de 20 kilomètres autour du secteur d'étude, hors de la commune d'Amiens.

Les édifices protégés sont de différentes natures :

- patrimoine civil public et privé : moulins, halles, châteaux d'agrément, domaines...
- patrimoine religieux : églises, abbayes, presbytères, calvaires, croix...
- patrimoine militaire : châteaux, domaines...
- vestiges antiques : oppidum, camp romain...

Les églises et les châteaux représentent la majorité des édifices protégés. Situés à la fois sur les plateaux et au creux des vallées, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les monuments en covisibilité avec le secteur d'étude, et potentiellement avec les éoliennes, sont décrits dans le chapitre consacré aux sensibilités vis à vis du patrimoine.

Patrimoine sur la commune d'Amiens

La ville d'Amiens concentre de nombreux monuments historiques. La plupart sont situés à l'intérieur du centre-ville et sont insérés dans un tissu urbain dense. Les covisibilités avec le plateau agricole à l'ouest d'Amiens sont quasi-inexistantes ou absentes.

A l'ouest d'Amiens, le gisement quaternaire situé sur le plateau est situé dans un contexte ouvert. Les vues en direction lointaines sont limitées par la situation basse (altitudes situées autour de 50 mètres) de la parcelle et la présence de boisements.

■ PATRIMOINE UNESCO

La France compte actuellement 41 biens sur la liste du patrimoine mondial. Le périmètre éloigné englobe l'un de ces sites, la cathédrale d'Amiens. Cette église gothique du XIII^e siècle, est classée au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1981. Les critères lui ayant valu cette protection sont notamment la cohérence de son plan, la beauté de l'élévation intérieure à trois niveaux et l'agencement du programme sculpté sur la façade principale et le bras sud du transept. La position de la cathédrale au cœur de l'agglomération d'Amiens, l'éloignement au secteur d'études et l'altitude de l'édifice (cote d'environ 30 mètres) annulent toute possibilité

de covisibilité avec le projet depuis le parvis. Considérant une hauteur moyenne des boisements de 25 mètres, les éoliennes ne pourraient être visibles qu'à partir d'une hauteur de 100 mètres au niveau de l'édifice.

■ SITES INSCRITS ET CLASSES

Le classement et l'inscription des sites sont régis par les titres IV et V du livre III du Code de l'Environnement.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Le territoire à l'échelle du périmètre éloigné est riche en sites classés et inscrits.

La ville d'Amiens concentre la plupart d'entre eux, avec sept sites inscrits et deux sites classés, plus un site situé dans la communauté d'agglomération d'Amiens, à Rivery. Situés à l'extrémité du périmètre d'étude, ils ne présentent pas de covisibilité avec le secteur d'études.

Les autres sites sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les sites en covisibilité avec le secteur d'étude, et potentiellement avec les éoliennes, sont décrits dans le chapitre consacré aux sensibilités vis à vis du patrimoine. Les sites classés ou inscrits qui font également l'objet d'une protection au titre des monuments historiques (signalés par une étoile dans le tableau) sont traités dans la partie consacrée aux sensibilités des monuments.

■ AVAP (EX-ZPPAUP)

La loi du 17 janvier 1983 et son décret d'application du 25 avril 1984 instituent les ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain). La loi du 8 janvier 1993 étend le champ d'étude et d'application des ZPPAU aux paysages, elles deviennent des ZPPAUP.

Actuellement, les ZPPAUP sont progressivement remplacées par les AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010. L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Le territoire à l'échelle du périmètre éloigné compte deux AVAP : l'AVAP de Conty à environ 20 kilomètres au sud-est du secteur d'étude ; et l'AVAP d'Amiens, actuellement à l'état de projet, à une distance équivalente.

- ZPPAUP-AVAP de Conty

La transformation de la ZPPAUP de Conty en AVAP a été approuvée le 1er juillet 2014.

Cette aire de valorisation couvre la totalité du territoire communal de Conty et comprend :

- des secteurs paysagers : le plateau picard, le bois de Conty, le bois de Wailly, les vallées de la Selle et des Evoissons, la vallée sèche de Luzières,
- des secteurs urbains : le bourg de Conty, le village de Wailly et le hameau de Luzières.

Le projet éolien n'aura pas d'incidence sur les cônes de vue définis dans le projet de ZPPAUP : soit parce qu'ils sont orientés à l'opposé du parc (point de vue 1), soit parce que le bois de Wailly constitue une limite visuelle au nord (point de vue 2).

-AVAP d'Amiens

L'AVAP d'Amiens est actuellement à l'étude. Son périmètre correspond au fond de vallée de la Somme au sein de l'agglomération d'Amiens et s'étend sur 971 hectares.

Ces deux AVAP ne présentent pas de covisibilité avec le secteur d'étude.

■ PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

La vallée de la Somme est reconnue comme un haut lieu archéologique. Les implantations humaines y sont anciennes et ont laissé de nombreuses traces. Le parc de Samara, situé à 15 kilomètres à l'ouest d'Amiens, propose une reconstitution de cette histoire.

Les fouilles entreprises lors du tracé de l'autoroute A29 ont également mises à jour de nombreux sites, prouvant la fréquentation du territoire depuis plus de 500 000 ans.

L'atlas des paysages de la Somme précise que de nombreux vestiges antiques ont été retrouvés dans l'entité paysagère du secteur d'étude, notamment des cercles, fossés et enclos. Le passage de la voie romaine Amiens-Rouen explique l'abondance de vestiges gallo-romains retrouvés notamment à Montagne-Fayel, Quesnoy-sur-Airaines, Oissy...

Les vestiges archéologiques ne sont découverts en général que lors des travaux. Et seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable à ce stade de l'étude.

Il convient de conserver à l'esprit qu'il y a toujours «présomption de» et que seul le porté à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques d'impact d'un projet éolien vis à vis des éléments du patrimoine archéologique.

Les services de la DRAC seront consultés lors de la définition précise du projet et seront saisis pour tous les travaux susceptibles d'affecter le sous-sol.

■ PATRIMOINE NON PROTEGE

• Petit patrimoine

Le petit patrimoine, restauré ou non, donne une atmosphère particulière aux villages. C'est le témoin d'une vie passée de ces communes, d'us et coutumes pour certains révolus. Il possède une importance certaine dans l'image qu'il véhicule et l'attrait touristique qu'il possède.

Depuis des siècles, les croix de chemin, les petites chapelles et autres élément religieux, font partie de notre environnement coutumier, à tel point que nous ne les remarquons pratiquement plus. Ce sont les témoins d'une foi passée, de la ferveur religieuse de nos campagnes et de nos ancêtres. Ils ont été et sont encore pour le promeneur des repères dans le paysage, et pour le croyant une occasion de recueillement.

La Somme possède environ 5 000 croix réparties dans tout le département ; ce sont les croix en fer qui sont les plus nombreuses (environ 4 000) installées en des lieux très variés (carrefours, entrées de village, chemin de campagne...).

Dans les communes des alentours, on note la présence de certaines d'entre elles à Quesnoy-sur-Airaines, Bettencourt-Rivière, Heucourt-Croquoison, etc...

Par ailleurs, des édifices plus importants peuvent animer les routes de campagne. C'est le cas par exemple sur la commune de Riencourt à proximité du secteur d'étude : la Chapelle de St Léger, en surplomb du bourg, semble constituer un «avant-poste» de ce dernier.

Enfin, les clochers d'églises constituent des points de repère dans le paysage. Ils s'élèvent plus ou moins au-dessus du bâti, marquant l'emplacement des villages.

• Châteaux et manoirs

Souvent à l'intérieur même des villages, certaines belles demeures se trouvent incluses dans le tissu urbain. Les murets et portails, ou encore certaines façades de belle facture participent à la qualité architecturale des bourgs.

• Lieux de mémoire des conflits mondiaux

A l'échelle du périmètre éloigné, le territoire est marqué par la présence de plusieurs cimetières militaires issus des deux guerres mondiales. Ils sont souvent situés en frange des bourgs, principalement sur l'axe de la vallée de la Somme et certains autres qui ponctuent les plateaux agricoles au Nord de la Somme. Ceinturés de murets et présentant des mémoriaux militaires, ces cimetières sont des îlots de mémoire au cœur des paysages ruraux. Aujourd'hui, lieux de recueil et de souvenir, certains d'entre eux sont inscrits dans des circuits touristiques.

A l'échelle du périmètre éloigné, le territoire comprend sept cimetières militaires de la Grande Guerre. Il s'agit pour la totalité de cimetières et mémoriaux dédiés aux soldats du Commonwealth. Ils se situent à Pont-Rémy, Halloy-les-Pernois, Longpré-les-Corps-Saints, Forceville-en-Vimeu, Domart-en-Ponthieu, Crouy-Saint-Pierre et Namps-Maisnil.

La commune de Condé-Folie abrite quant à elle un cimetière militaire français de la deuxième Guerre Mondiale. Il s'agit d'une nécropole nationale, c'est à dire que c'est un cimetière militaire appartenant à l'Etat français.

Aucun de ces lieux de mémoire n'a de covisibilité avec le secteur d'étude.

7.2.2.2. PATRIMOINE TOURISTIQUE

■ SITES TOURISTIQUES

• La vallée de la Somme :

La plupart des activités touristiques et de loisirs sont installées dans la vallée de la Somme en raison de l'intérêt que représente la présence de l'eau. Ces activités sont nombreuses et diversifiées, s'adressant aussi bien aux riverains qu'aux voyageurs de passage.

Le site archéologique de Samara est un espace de loisirs où des fouilles ont révélé des vestiges connus « pour avoir joué un rôle primordial dans la naissance de la Préhistoire comme objet d'études scientifiques ». Le parc de Samara permet de découvrir les gestes et les techniques de la préhistoire dans un cadre pédagogique.

Des bases de canoë-kayak sont accessibles à Saint-Sauveur et à Picquigny. Plus généralement, le tourisme fluvial est bien développé avec les équipements nécessaires à la circulation des bateaux : quais, haltes nautiques, et pontons permettent une agréable découverte de la Somme en quelques jours de bateau.

Une ancienne centrale hydro-électrique est installée à Long. Le développement industriel de la vallée au début du X^xème siècle (exploitation de la tourbe) a permis à la commune d'être l'une des premières de France à bénéficier de l'électricité.

L'exploitation de la tourbe dans l'ensemble de la vallée a fortement contribué à son développement économique et industriel aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Héritage des anciennes concessions d'extraction, elle a également contribué à façonner le paysage de la Somme d'aujourd'hui avec ses innombrables marais et étangs. Ils sont désormais devenus des lieux de chasse et de pêche dans un environnement que l'on peut qualifier de premier ordre (en témoignent les sites du réseau Natura 2000 qui parcourent la vallée). Une Maison des Marais est aménagée à Longpré-les-Corps-Saints ; elle propose des visites nature, des expositions et un espace pédagogique.

Le château de Long, en rive droite du fleuve, se visite ; on peut notamment découvrir dans le parc le jardin aménagé, les serres, une orangerie, une glacière, un colombier et un lavoir.

• Le patrimoine religieux et architectural :

Les clochers de villages et les châteaux, qu'ils soient ou non protégés au titre des Monuments historiques, constituent des points d'attraction touristiques pour le promeneur souhaitant découvrir la campagne environnante.

Le château et la collégiale Saint Martin de Picquigny constituent également un site touristique. Depuis 2013 le château est devenu une propriété privée ; des visites y sont organisées pour découvrir le lieu dont les abords sont aussi un espace de promenade.

• Les châteaux et demeures remarquables :

Le château de Tailly l'arbre à Mouches a la particularité d'avoir appartenu au Maréchal Leclerc de Hautecloque qui y habitait. Une exposition sur la Libération lui est consacrée ; les communs et le parc se visitent.

• Les mottes féodales et les anciens oppidums :

Les buttes féodales sont d'anciennes places fortes dont il reste principalement la butte de terre qui soutenait le donjon primitif alors construit en bois. La butte féodale de Bailleul, au nord-ouest du secteur d'études, est longée par le GR125. Pour l'instant aucune signalétique n'est mise en place sur le site, qui est menacé par l'enfrichement, mais la DREAL souhaite développer l'accès au public.

Les oppidums en vallée de la Somme peuvent également constituer des objectifs de découverte du patrimoine local. Ils sont chargés d'une histoire de plusieurs siècles et pouvaient contenir plusieurs milliers d'hommes à l'époque galloromaine. L'oppidum de la Chaussée-Tirancourt est aménagé avec trois belvédères ; on peut le découvrir en empruntant le sentier de randonnée de la vallée d'Acon.

■ CIRCUITS TOURISTIQUE ET DE RANDONNÉE

Les itinéraires de randonnée permettent une découverte progressive et dynamique du paysage et une immersion dans celui-ci. La composante visuelle est bien sur primordiale dans cette appréhension, mais tous les autres sens sont stimulés.

Le territoire à l'échelle du périmètre éloigné est traversé par plusieurs sentiers :

- des sentiers de Grande Randonnée : GR, itinéraires balisés au niveau national et s'étendant souvent sur plusieurs centaines de kilomètres ;









- des sentiers dits «GR de Pays» : GRP, itinéraires gérés à un échelon local destinés à la découverte d'une région.

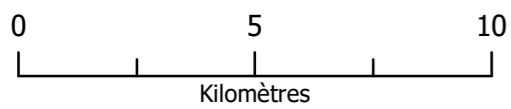
Ce réseau est parfois complété par des itinéraires créés à l'échelle d'une commune ou d'une communauté de communes. A proximité du secteur d'étude (échelle du périmètre intermédiaire), le GR 125 permet de découvrir une portion de plateau boisée et vallonnée. Depuis Bougainville, il longe le bois de Semermesnil à mi-hauteur de versant pour rejoindre le vallon de Molliens-Dreuil et rejoint Méricourt-en-Vimeu en traversant la RD901. Cet itinéraire offre des vues ouvertes sur le plateau agricole.



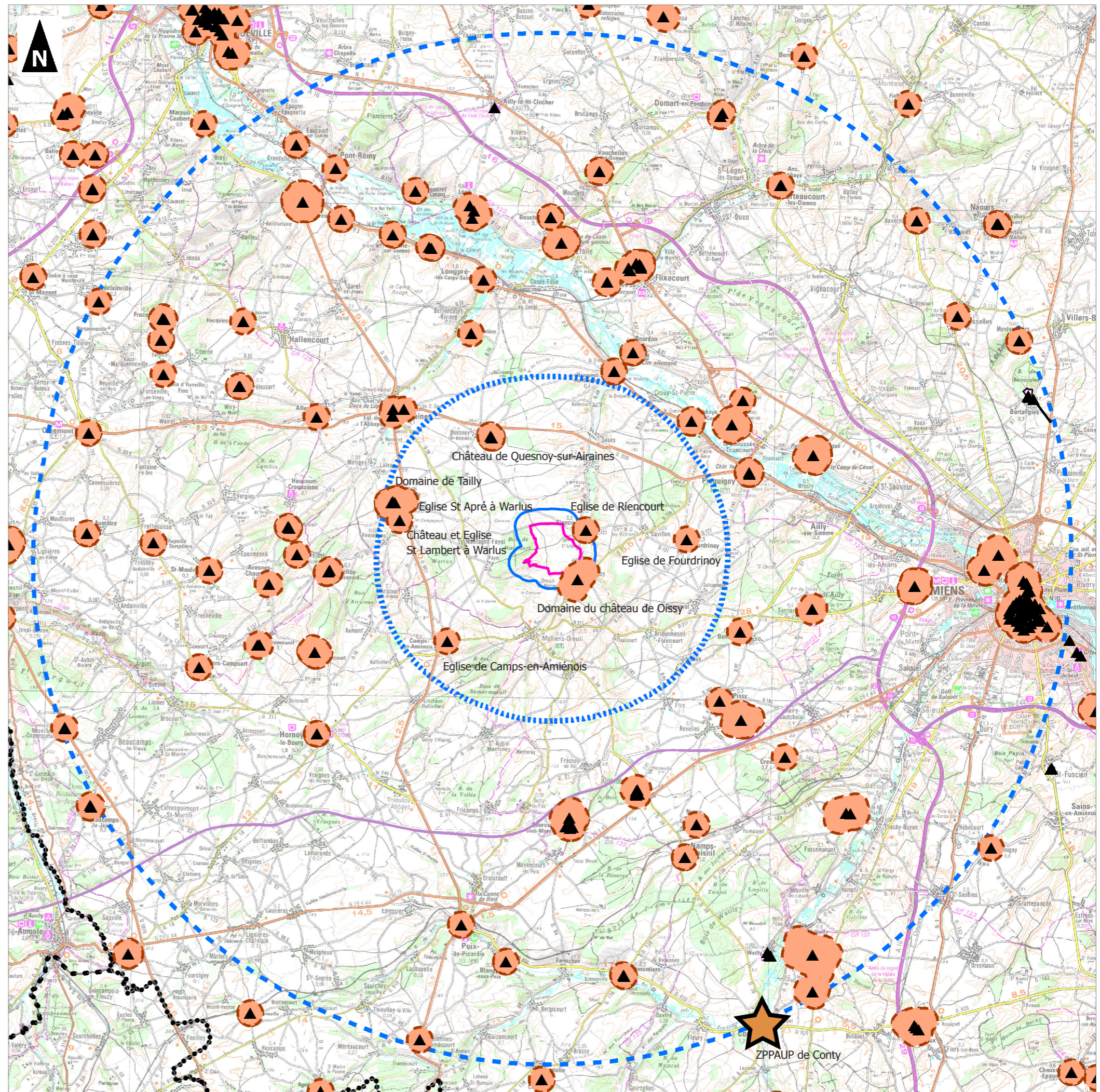
Cartes : Patrimoine & UNESCO, p 225 & p 226

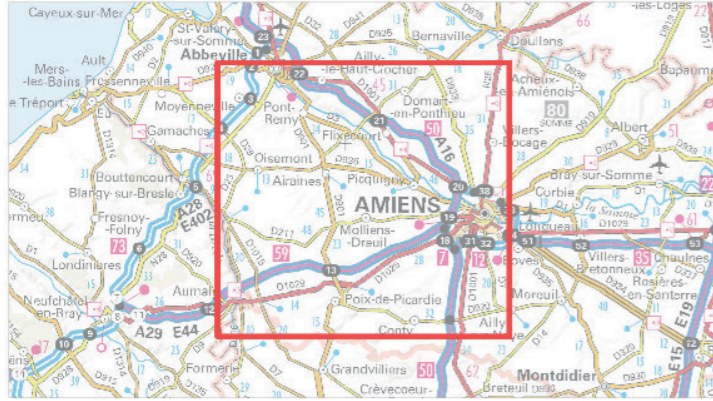
Patrimoine

-  Secteur d'étude
-  Périmètre d'étude rapproché (600 m)
-  Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Limites départementales
-  Monument Historique
-  Périmètre de 500 m autour des monuments historiques
-  ZPPAUP

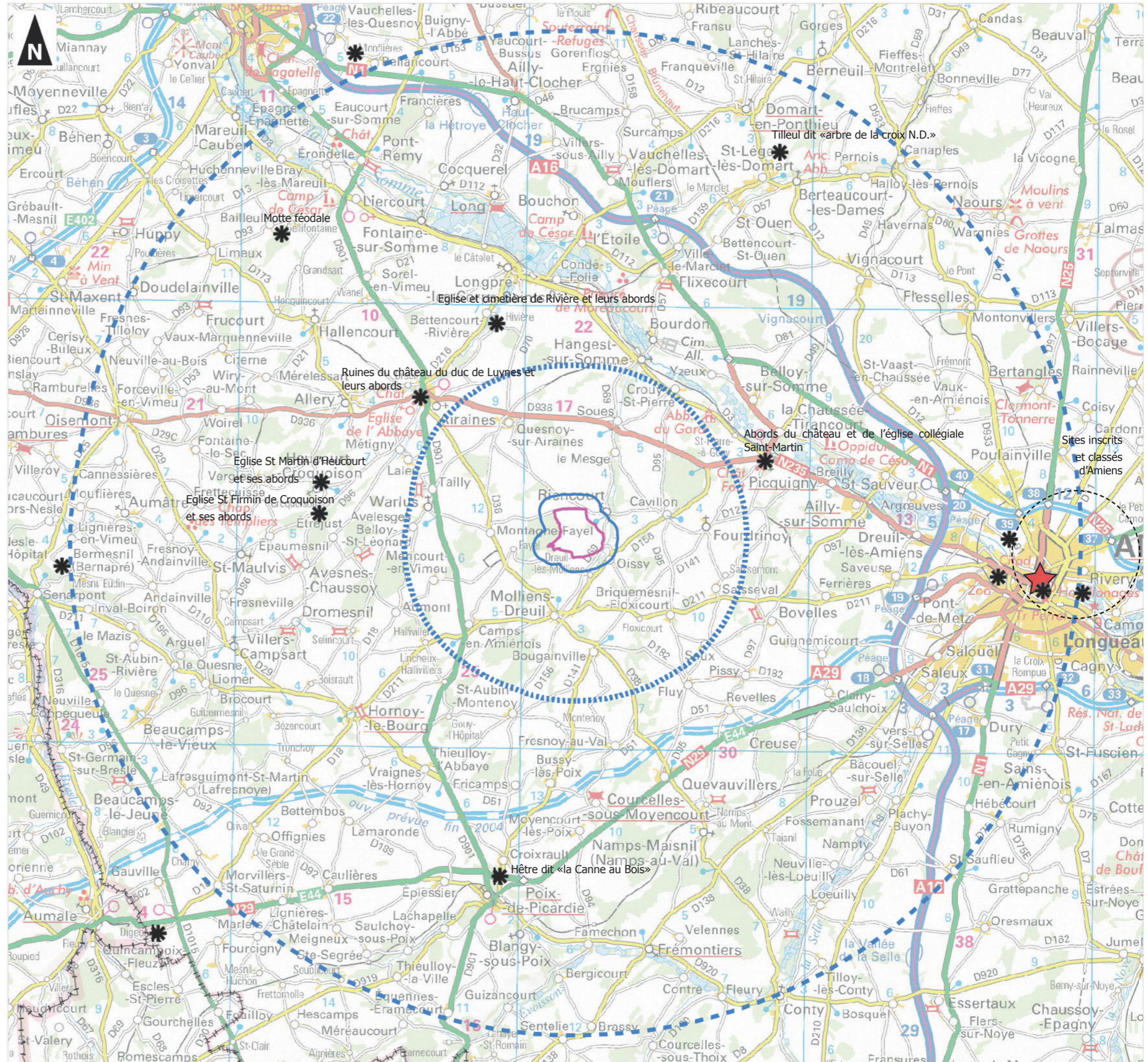


1:160 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)





- Secteur d'étude
- Périmètre d'étude rapproché (600 m)
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Limites départementales
- Sites classés ou inscrits
- Site classé au patrimoine mondial de l'Unesco (Cathédrale d'Amiens)



7.2.2.3. SENSIBILITE PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

■ LA SENSIBILITE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Ce chapitre détaille les sensibilités des monuments potentiellement exposés en raison de leur situation dans le paysage.

Château de Mérélessart

L'arrivée vers le château depuis le nord, en venant d'Hallencourt, donne à voir les parcs éoliens d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines. Le parc éolien de Riencourt sera susceptible d'être vu depuis cette route.

A la pointe Nord du village, le château de Mérélessart est clôturé d'un mur d'enceinte. La sortie de la propriété par la rue du Cap Guy de Bonnault débouche sur du bâti occultant les vues en direction du site d'implantation.

Ancien château des ducs de Luynes, à Airaines

Le château se situe sur un promontoire et domine la ville d'Airaines. Les vues sont dégagées vers le sud et laissent voir en arrière-plan de l'urbanisation les éoliennes du parc éolien d'Airaines situées à moins de 2 kilomètres. Au loin se distinguent également les éoliennes de Quesnoy-sur-Airaines. Le projet de parc éolien s'inscrira à l'arrière et dans le même angle de vue que ces dernières. Leur perception sera limitée par la distance.

Eglise Notre-Dame et Prieuré, à Airaines

En contrebas du château des ducs de Luynes, l'église Notre-Dame et Prieuré occupe une parcelle en pente, sur le versant de la butte. Son entrée donne directement sur la voirie et l'espace extérieur se limite à une petite surface engazonnée au sud. C'est par ce dégagement qu'on peut avoir accès à une vue lointaine. On aperçoit les parcs éoliens d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines. La perception du parc éolien de Riencourt situé à l'arrière du parc de Quesnoy-sur-Airaines, sera limitée par la distance.

Eglise Saint-Apré à Warlus

L'église Saint-Apré est située en cœur de village, sur le plateau. L'église est orientée en direction du secteur d'étude.

La présence du cimetière autour de l'église crée un espace dégagé. Aussi, des vues seront possibles sur le projet de parc éolien. Il n'y aura toutefois pas de risque de conflit d'échelle au vu de la distance qui sépare le secteur d'étude du monument (environ 5,7 kilomètres).

Domaine de Tailly - L'arbre à mouches

L'ancien château du Maréchal Leclerc est situé dans la perspective d'une grande allée forestière. Ensermé dans un parc boisé, il ne présente pas de vues lointaines hormis la perspective de l'allée d'entrée.

Le prolongement de cet axe passe au nord du secteur d'étude, qui par conséquent ne sera pas visible depuis le château.

Château de Quesnoy-sur-Airaines

Le château, situé à l'est de la commune, est entouré par un parc boisé qui limite les vues vers l'extérieur. A l'intérieur du domaine, certaines allées forestières (notamment une allée forestière orientée nord-sud au cœur du parc) pourraient constituer des perspectives en direction du projet.

La route qui longe le domaine à l'ouest présente des vues en direction du parc éolien de Quesnoy-sur-Airaines. Mais le projet de parc éolien, situé plus à l'est, ne rentre pas dans le champ de vision de la route (au droit du domaine).

Château de Belloy-Saint-Léonard

Le château est situé en haut de butte, en partie haute du vallon qui accueille le village. Le domaine comprend une partie engazonnée en partie haute et un parc boisé sur le versant. Le château se situe à la jonction de ces deux espaces, en crête de versant. Sa façade du côté du parc boisé est dirigée en direction du secteur d'étude.

Néanmoins, les allées forestières ne sont pas axées en direction du projet et la présence des boisements, proches du château, cantonne les vues à l'intérieur du domaine.

Château de Selincourt à Hornoy-le-Bourg

Le château est situé en sortie sud du lieu-dit de Selincourt, qui s'étend sur une avancée du relief. L'esplanade du château s'inscrit dans un grand rectangle entre deux bandes parallèles de boisement. L'ensemble est orienté dans un sens nord-ouest/ sud-est. Par conséquent, les perspectives de l'aménagement ne sont pas orientées vers le secteur d'étude.

Par ailleurs, les vues en direction du projet butent sur une succession de vallonnements et sur une haie en bord de versant.

Les vues sur le projet, si elles existent, seront donc très limitées.

Halle d'Hornoy-le-Bourg

La halle en bois, située sur une place publique à côté de l'église, s'inscrit dans un bourg en surplomb d'environ 80 mètres par rapport au secteur d'étude. Néanmoins, les vues sont limitées par la distance avec les éoliennes et par la présence de bâti tout autour de la place.

Eglise de Camps-en-Amiénois

L'église de Camps-en-Amiénois est située sur une parcelle en hauteur par rapport à la voirie. Elle s'inscrit au niveau d'un carrefour, dans la perspective d'un mail correspondant à l'ancienne route d'Amiens. Les vues depuis le parvis laissent apercevoir le parc éolien de Montagne-Fayel en direction du nord.

Le secteur d'étude, situé plus à l'est que celui-ci, est masqué par le bâti.

Château de Namps-au-Mont

Ce château est situé à 4,2 kilomètres environ au sud du secteur d'étude et le surplombe d'une vingtaine de mètres.

La route qui mène au domaine offre des vues dégagées sur les étendues cultivées du plateau. Les éoliennes pourront être perceptibles depuis cette route et depuis l'esplanade du château qui borde la voirie. Néanmoins, la perception sera limitée par la distance et par la différence d'altitude.

Château d'Oissy

Le château est situé au centre du bourg d'Oissy, à environ 300 mètres du secteur d'étude. Malgré la proximité, le domaine est enserré étroitement dans une bordure boisée. Une vue partielle des éoliennes est possible, à l'arrière des frondaisons.

Eglise de Fourdrinoy

Située en centre-bourg, l'église de Fourdrinoy s'inscrit quasiment dans l'alignement de la rue. Le secteur d'étude est situé à l'opposé de la façade de l'édifice. La partie haute des éoliennes pourrait être visible à travers les dents creuses du bâti. Depuis l'extérieur du bourg, les covisibilités (vues à la fois sur l'église et sur le projet éolien) sont limitées par la présence de végétation à proximité de l'église.

Château d'En Haut à Belloy-sur-Somme

Le domaine, situé sur la rive droite du fleuve, surplombe la vallée. La façade est orientée vers l'est ; en revanche les espaces extérieurs s'étendent vers le sud-ouest, en direction du secteur d'étude. Malgré la position dominante du château par rapport à la vallée, le bâti forme un premier plan autour de l'enceinte qui limite fortement les vues lointaines. En arrière-plan, les boisements de la vallée s'inscrivent entre les deux rives. Par conséquent les vues depuis le domaine seront limitées, le cas échéant, à la partie supérieure des éoliennes.

Château et collégiale Saint-Martin à Picquigny

Le château fort de Picquigny constituait un verrou sur le fleuve et contrôlait depuis sa position dominante la circulation des marchandises et des hommes. La collégiale située à proximité était la chapelle du château.

Au niveau du chemin de Fourdrinoy (partie haute de l'enceinte), les vues en direction du secteur d'étude sont bornées au premier plan par le bois de Neuilly. Le parc éolien pourrait potentiellement être visible au niveau du haut du mat et des pales des éoliennes. Cette vision d'un tronçon d'éolienne au-dessus d'un boisement peut brouiller l'appréciation de l'horizon. Aussi, un éloignement suffisant des éoliennes au sein du secteur d'étude (éloignement de la vallée du Saint-Landon) permettra de minimiser au maximum la vue sur les machines.

Eglise de Rencourt

L'église de Rencourt est située dans le creux du vallon du Saint-Landon. Depuis les abords immédiats du monument, les vues sont limitées par la présence du versant. L'édifice, en surplomb vis à vis de la rue principale du village, s'appuie en effet sur la pente dans laquelle il s'imbrique. L'absence de recul implique qu'aucune vue n'est possible sur le projet de parc lorsqu'on se situe à proximité du monument. L'arrivée sur le village depuis la rive droite du Saint-Landon offre une covisibilité entre l'église et le projet de parc situé en surplomb. Un recul suffisant des éoliennes permettra d'éviter un conflit d'échelle entre le monument et les éoliennes. Par ailleurs l'implantation devra être étudiée afin d'éviter une présence d'éolienne directement dans l'axe de vue de l'église.

■ LA SENSIBILITE DES SITES CLASSES ET INSCRITS

Les deux sites classés et inscrits à enjeu vis à vis du projet, à savoir l'ancien château des Ducs de Luynes et le château et la collégiale de Picquigny et leurs abords, sont traités dans le paragraphe consacré aux sensibilités des monuments historiques.

■ LA SENSIBILITE DES MONUMENTS HISTORIQUES NON PROTEGES

Chapelle Saint Léger

La chapelle Saint-Léger, toujours ouverte, a été restaurée en 2002. Lieu de dévotion, c'est aussi un repère qui se détache sur l'horizon dégagé du plateau. Vu la situation de la chapelle en limite du secteur d'étude, les covisibilités seront inévitables.

Il s'agit de penser l'implantation des éoliennes pour que le parc ne vienne pas perturber la lisibilité du monument depuis la route qui relie Rencourt à Dreuil-les-Molliens, dans le sens où se découvre la façade de la chapelle (sens Rencourt - Dreuil les Molliens).

■ LA SENSIBILITE DES SITES TOURISTIQUES

Le secteur d'étude et son périmètre proche ne font pas partie des secteurs touristiques majeurs du territoire. Dans ce paysage du quotidien, les éoliennes sont un signe de l'évolution des sociétés au même titre que l'évolution de l'agriculture, de l'urbanisation...Par ailleurs le secteur d'étude, par sa dimension assez réduite, limite la dimension potentielle du parc et par conséquent son empreinte visuelle.

Les principaux impacts sont pour le promeneur la modification des perceptions au pied des éoliennes.

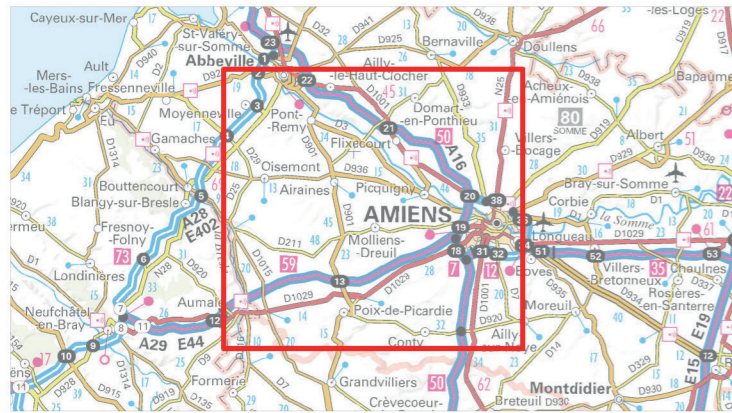


Carte : Sensibilités du patrimoine, p 229

Projet de Riencourt (80)

Dossier d'Autorisation Environnementale

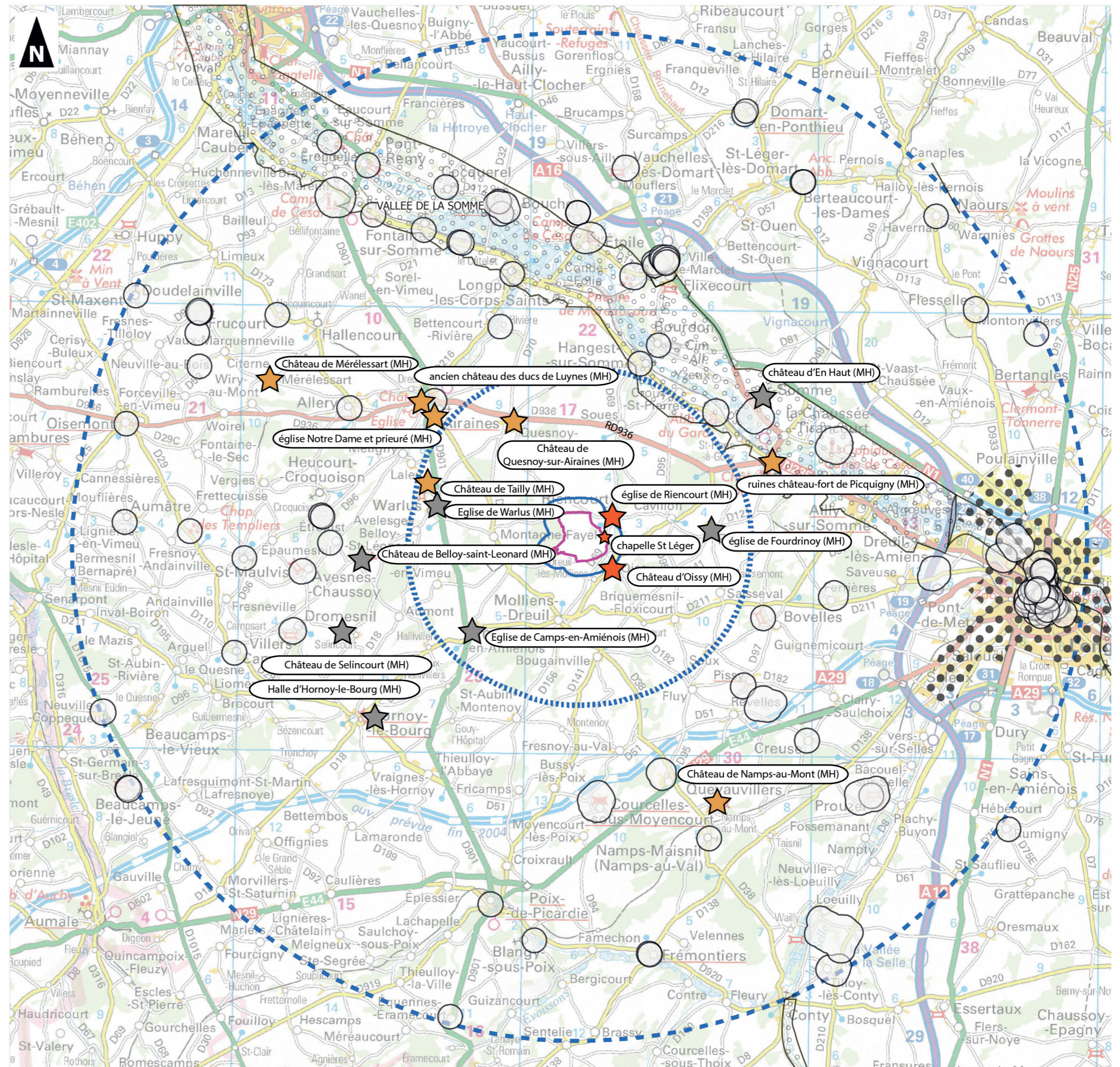
Sensibilités du patrimoine
à l'échelle du périmètre éloigné



- Secteur d'étude
- Périmètre d'étude rapproché (600 m)
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Edifices patrimoniaux avec visibilité/covisibilité importante
- Edifices patrimoniaux avec visibilité/covisibilité modérée
- Edifices patrimoniaux avec visibilité faible ou nulle
- Edifices protégés sans visibilité sur le projet
- Agglomération d'Amiens : peu ou pas de sensibilité (monuments inclus dans le tissu urbain)
- Vallées de la Somme : peu ou pas de sensibilité (encaissement de la vallée et présence de boisements)
- Edifices patrimoniaux (hors MH) avec visibilité/covisibilité importante



1:160 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



7.3. IMPACTS

7.3.1. ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL PAR PHOTOMONTAGES

L'impact du parc éolien de Riencourt sur le paysage et le patrimoine est apprécié à l'aide de photomontages.

Le choix des prises de vue pour la réalisation des photomontages s'appuie sur les observations de terrain et sur les conclusions de l'état initial du site qui ont permis de mettre en exergue les principales sensibilités du territoire.

Au total, 54 photomontages ont été réalisés dans le cadre de ce projet. Les vues ont été choisies afin de mesurer la perception ou l'absence de perception du projet :

- vis-à-vis des paysages sensibles,
- vis-à-vis des édifices et sites inscrits ou classés,
- depuis les lieux de vie exposés,
- depuis les axes de découverte les plus fréquentés ou offrant le plus de vue vers le site,
- vis-à-vis des covisibilités éventuelles avec les éléments du paysage et les parcs éoliens environnants.

Les vues les plus pénalisantes pour le projet (vues les plus ouvertes, franges de villages et habitations les plus exposées, covisibilités les plus importantes, points de vue tournés vers le projet...) ont été recherchées afin d'analyser les impacts maximaux du parc éolien sur les éléments paysagers et patrimoniaux les plus sensibles déterminés dans l'état initial.

Les cartes suivantes permettent de localiser les photomontages au regard de l'ensemble des éléments qui présentent un enjeu identifié sur le territoire.

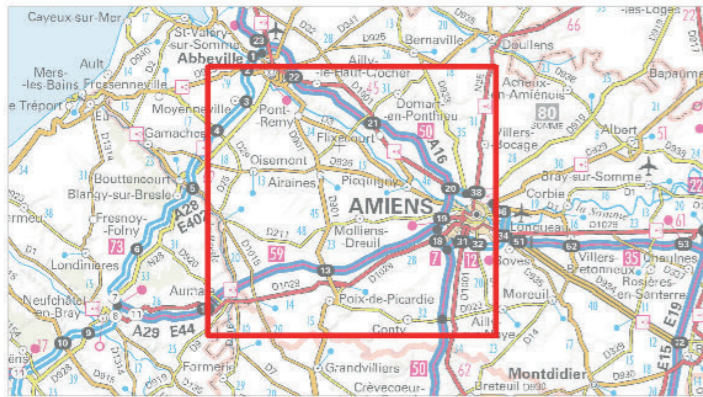
Nota : la carte de Zone d'Influence Visuelle permet de représenter les portions du territoire depuis lesquelles les éoliennes sont ou ne sont pas visibles. Elle est réalisée à l'aide d'un modèle numérique de terrain (modélisation du relief) et prend en compte les masques liés au relief, aux grandes masses boisées et aux zones urbanisées. C'est un outil d'appréciation de l'effet visuel du projet. Les petits linéaires végétalisés et les maisons isolées ne sont pas pris en considération.

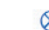




L'ensemble des photomontages accompagnés de leur analyse fait l'objet d'un carnet à part pour une facilité de lecture. Celui-ci figure en annexe de l'étude paysagère complète. Le lecteur est invité à s'y reporter.



Cf. Carnet de photomontages – GEOPHOM

**Zone d'Influence Visuelle
Eoliennes N117, en bout de pale**



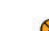
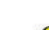


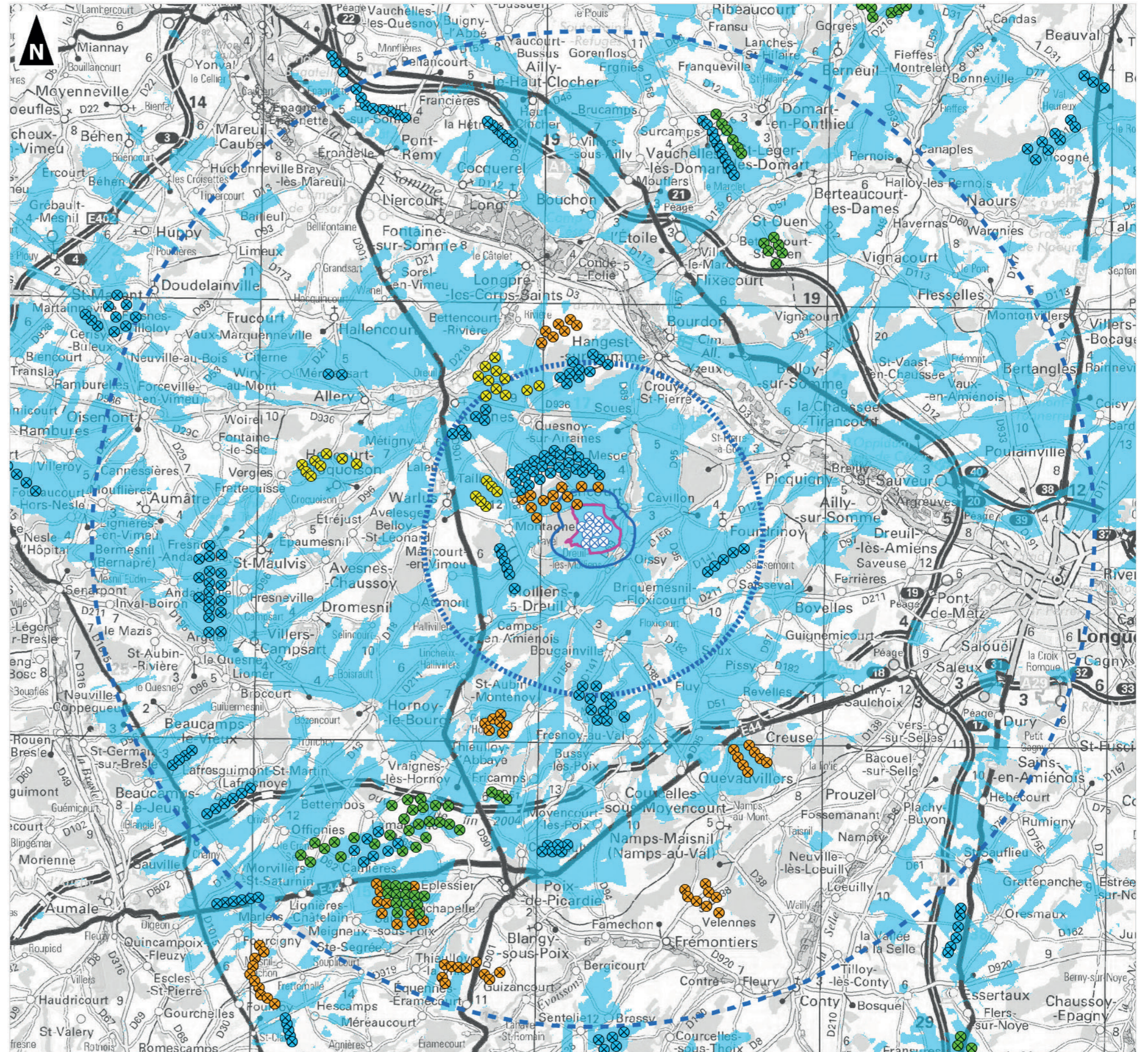
-  Eolienne projetée
-  Secteur d'étude
-  Périmètre d'étude rapproché (600 m)
-  Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)

Zone d'Influence Visuelle :

-  Zone de visibilité d'au moins une éolienne

Contexte éolien au 23/01/2017 :

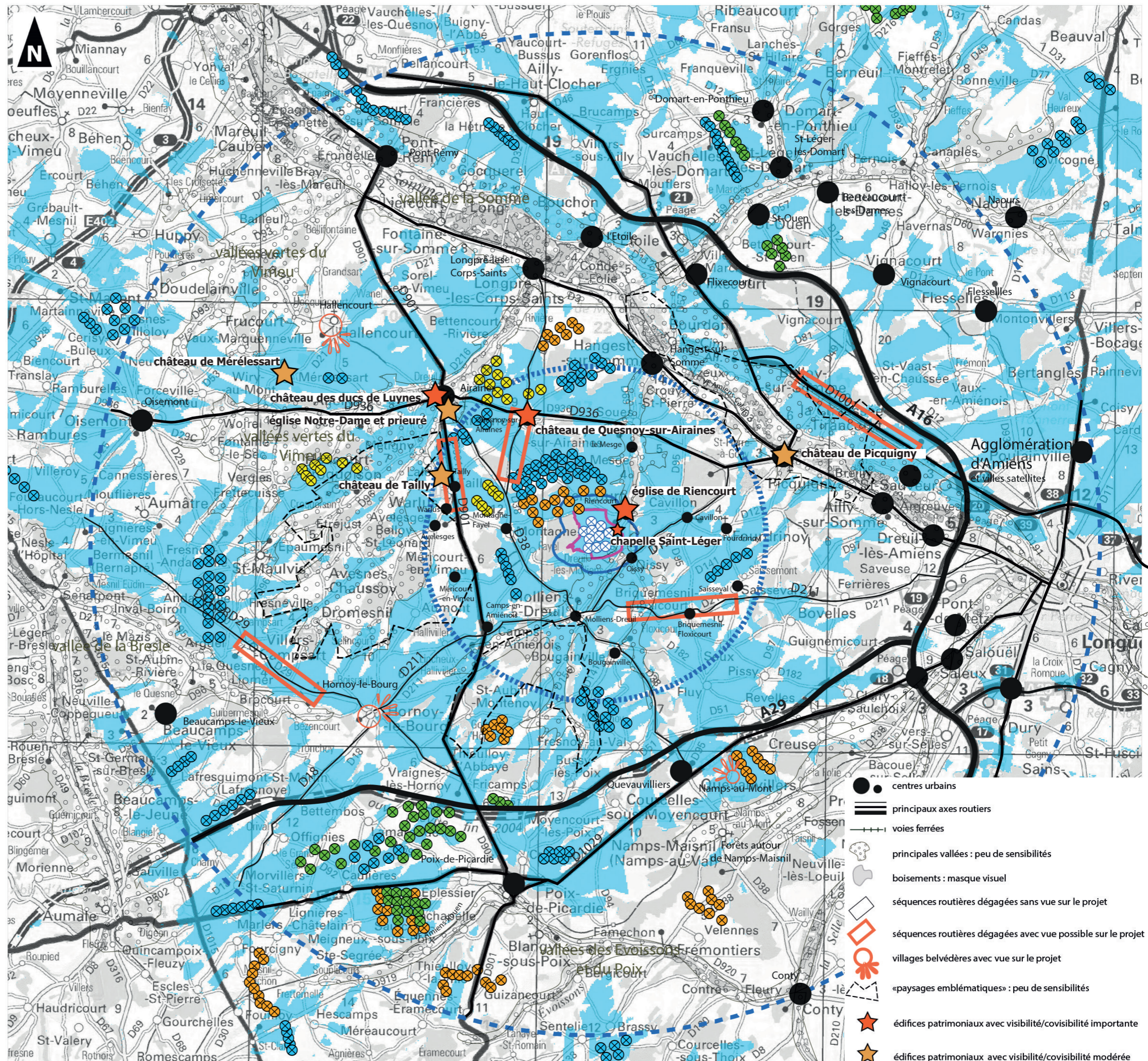
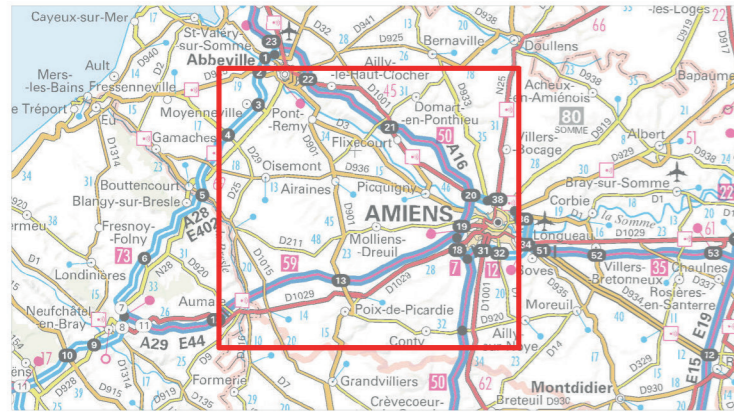
-  Eolienne en exploitation ou en construction
-  Permis de construire accordé
-  Projet ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale
-  Projet sans avis de l'Autorité Environnementale



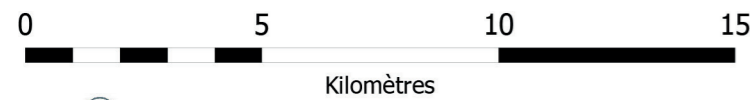
Projet de Riencourt (80)

Dossier d'Autorisation Environnementale

Zone d'Influence Visuelle et sensibilités du paysage et du patrimoine



- Eolienne projetée
- Secteur d'étude
- Périmètre d'étude rapproché (600 m)
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Zone d'Influence Visuelle :**
- Zone de visibilité d'au moins une éolienne
- Contexte éolien au 23/01/2017 :**
- Eolienne en exploitation ou en construction
- Permis de construire accordé
- Projet ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale
- Projet sans avis de l'Autorité Environnementale



- centres urbains
- principaux axes routiers
- voies ferrées
- principales vallées : peu de sensibilités
- boisements : masque visuel
- séquences routières dégagées sans vue sur le projet
- séquences routières dégagées avec vue possible sur le projet
- villages belvédères avec vue sur le projet
- «paysages emblématiques» : peu de sensibilités
- édifices patrimoniaux avec visibilité/covisibilité importante
- édifices patrimoniaux avec visibilité/covisibilité modérée